Au-delà des chantiers, pensons les quartiers

L'avenir des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot Saint-Henri Ouest, Émard, Côte-Saint-Paul

Rapport de consultation publique

29 juillet 2016





ocpm.qc.ca



AU-DELÀ DES CHANTIERS, PENSONS LES QUARTIERS

L'AVENIR DES QUARTIERS AVOISINANT L'ÉCHANGEUR TURCOT

Saint-Henri Ouest, Émard, Côte-Saint-Paul

Rapport de consultation publique

Le 29 juillet 2016

Édition et diffusion

Office de consultation publique de Montréal 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléc.: 514 872-2556 Internet: www.<u>ocpm.qc.ca</u> Courriel: <u>info@ocpm.qc.ca</u>

Tél.: 514 872-3568

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016 Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2016 ISBN 978-2-924002-97-1 (Imprimé) ISBN 978-2-924002-98-8 (PDF)

Le masculin est employé uniquement afin d'alléger le texte.

Tous les documents déposés durant le mandat de la commission ainsi que les enregistrements de toutes les interventions publiques sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal.



1550, rue Metcalfe Bureau 1414

Montréal (Québec) H3A 1X6 Téléphone : (514) 872-3568 Télécopieur : (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

Montréal, le 29 juillet 2016

Monsieur Denis Coderre, Maire Monsieur Pierre Desrochers, Président du comité exécutif Ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Rapport de consultation publique visant l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les abords de l'échangeur Turcot

Monsieur le Maire, Monsieur le Président du comité exécutif,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur le mandat d'accompagnement de l'arrondissement du Sud-Ouest dans une démarche participative visant l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les quartiers avoisinant l'échangeur Turcot. Nous sommes heureux d'avoir pu compter dans cette démarche sur la participation de plus de 2200 personnes qui ont répondu aux questionnaires en ligne, ont participé aux ateliers créatifs et aux tables rondes thématiques ou ont suivi les séances publiques d'information. De plus, la commission a reçu 35 mémoires et présentations orales lors de la période d'audition des opinions.

Il faut, d'entrée de jeu, rappeler que cette démarche se situe en amont de tout projet qui pourrait être déposé par l'arrondissement et que le territoire couvert par le futur PDUES est traversé par plusieurs infrastructures métropolitaines qui font l'objet de travaux intenses, telles l'échangeur Turcot et l'autoroute 15, ou qui l'enclavent comme le canal de Lachine et une voie ferrée du Canadien National (CN). C'est un milieu de vie aux nombreuses disparités qui connaît depuis quelques années un certain embourgeoisement. Ce phénomène semble appelé à s'intensifier, notamment à cause de son emplacement situé à proximité du centre-ville et pour ses attraits naturels comme les terrains situés sur les berges du canal qui sont convoitées par des promoteurs. C'est également un territoire qui a fait l'objet de nombreuses concertations et mobilisation dont les issues n'ont toutefois pas toujours été heureuses.

La démarche de consultation mise en place visait à recueillir les avis d'une large diversité de citoyens afin de bien cerner les besoins d'intervention, de dégager une vision et des propositions d'orientations

afin d'alimenter les prochaines étapes de planification, de requalification et de développement du secteur.

Les nombreux participants ont bien répondu à l'appel. Jeunes et moins jeunes, personnes seules et familles, organisations communautaires, partenaires institutionnels ou milieu des affaires, les contributions ont été nombreuses et étoffées. Tous ont identifié des enjeux auxquels ils espèrent que le PDUES pourra répondre et avancé de nombreuses propositions concrètes pour son élaboration. La commission a pris le parti d'en faire l'analyse dans le but d'articuler une proposition de vision et des éléments touchant tant les orientations que la mise en œuvre du futur PDUES.

Prendre acte du passé, contrer les effets néfastes de certaines infrastructures par un verdissement massif, s'approprier les barrières physiques pour les transformer en leviers de développement et tisser des liens forts pour améliorer la qualité de vie, sont les éléments clés autour desquels la commission propose d'orienter la vision d'un milieu résolument tourné vers demain.

Pour ce qui est des orientations, la commission croit qu'elles devraient s'articuler autour d'un positionnement économique original qui demande encore à être confirmé, de la recherche d'une mixité sociale saine et responsable ainsi que d'interventions sur le domaine public qui contribuent à désenclaver le territoire et à augmenter la connectivité tant physique que sociale.

La commission estime que l'arrondissement est engagé sur la bonne voie en faisant le choix d'un urbanisme participatif et l'invite à garder cet esprit de collaboration avec les populations locales tout au long des prochaines étapes de planification et de mise en œuvre du futur PDUES. Une façon d'y arriver est de se doter de mécanismes pérennes de communication, de concertation et de coordination des ressources et des énergies. Il s'agit d'un projet ambitieux qui, bien mené, pourrait être le moyen de mettre à profit les ressources de tous pour innover, transformer les obstacles en opportunités, construire des ponts, façonner un milieu durable et verdi qui crée de la richesse pour tous ses résidents.

L'Office rendra ce rapport public le 16 août 2016, à moins que vous ne souhaitiez qu'il le fasse à une date plus rapprochée. De plus, si vous le jugez opportun, je pourrais me rendre disponible pour présenter le rapport aux élus concernés.

Je vous prie d'agréer, messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

reille enjuinne

La présidente,

Dominique Ollivier

DO/II

c. c. Russell Copeman, membre du Comité exécutif et Responsable de l'OCPM Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest

TABLE DES WATTERES

Intro	ductio	n		1	
	Description du secteur et de la démarche de consultation				
	1.1	Le territoire visé			
		1.1.1	Saint-Henri Ouest	3	
		1.1.2	Émard et Côte-Saint-Paul	6	
	1.2	Le dos	sier de documentation	7	
	1.3	La consultation publique sur l'avenir des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot			
		1.3.1	Les caractéristiques d'un PDUES	8	
		1.3.2	La démarche de consultation	9	
		1.3.3	La tournée de préconsultation	10	
		1.3.4	Les questionnaires en ligne	10	
		1.3.5	Les tables rondes thématiques	11	
		1.3.6	Les ateliers créatifs	11	
		1.3.7	Les séances d'information et les portes ouvertes	11	
		1.3.8	Synthèse de la contribution citoyenne sur le réaménagement du Pôle Gadbois	12	
		1.3.9	L'audition des opinions	12	
2	Les préoccupations et les opinions des participants 1				
	2.1	La participation aux différentes activités 13			
	2.2	La connectivité et la mobilité			
		2.2.1	Les transports actifs	14	
		2.2.2	Les transports collectifs	17	
	2.3	Les milieux de vie			
		2.3.1	La vie de quartier	20	
		2.3.2	Le développement résidentiel	22	
		2.3.3	La dynamisation économique	24	
		2.3.4	Les équipements collectifs	27	

	2.4	Le PDUES et sa mise en œuvre				
3.	Les co	onstats et l'analyse de la commission33				
	3.1	L'amélioration et la qualité du milieu de vie				
		3.1.1	Se loger	37		
	3.2	Dynamiser l'économie locale				
		3.2.1	La détérioration des artères commerciales et la disparition progressive du commerce local et des services de proximité	41		
		3.2.2	La préservation et le développement de l'emploi	45		
	3.3	Se déplacer				
		3.3.1	Améliorer la mobilité des personnes : les transports actifs au cœur des actions du PDUES	46		
		3.3.2	Améliorer la mobilité des personnes : tisser des liens entre les secteurs	47		
	3.4	Les tra	ces du passé : une histoire à faire connaître et à partager	49		
	3.5	Les équipements collectifs5				
	3.6	Les gra	ands défis pour y arriver : concertation, intégration, cohérence	55		
Conclu	usion			59		
Annex	ke 1 –	Les re	nseignements relatifs au mandat	61		
Annex	e 2 –	La do	cumentation	63		

Introduction

Le 4 novembre 2015, le comité exécutif de la Ville de Montréal confiait à l'Office de consultation publique le mandat d'accompagner l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un plan de développement urbain, économique et social pour un territoire comprenant une portion des quartiers Saint-Henri Ouest, Côte-Saint-Paul et Émard.

Dans le cadre de son mandat, la commission, formée de M. Gaétan Lebeau, Mme Francine Simard et M. Pierre-Constantin Charles, a tenu plusieurs activités afin de recueillir l'opinion du plus grand nombre de participants sur l'avenir des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot. La démarche de consultation, *Au-delà des chantiers, pensons les quartiers*, a débuté au mois de janvier 2016 par une tournée de préconsultation au cours de laquelle la commission a rencontré neuf groupes, organismes, institutions ou entreprises. Un questionnaire, dont l'objectif était de faire un portrait la situation actuelle du territoire visé, a été mis en ligne en versions française et anglaise pendant cinq semaines, soit du 1^{er} mars au 8 avril 2016. Un deuxième questionnaire portant exclusivement sur le réaménagement du Pôle Gadbois a aussi été mis en ligne du 21 avril au 8 mai 2016. Les commissaires ont également animé quatre tables rondes thématiques les 9, 18, 23 mars et 1^{er} avril 2016. Une dizaine d'ateliers créatifs (22, 24 et 30 mars, 5, 6, 27 et 28 avril, 12 et 19 mai 2016) ainsi que deux séances d'information, sous forme de portes ouvertes, ont été organisés par la commission les 21 et 26 avril 2016. Trois séances d'audition des opinions ont été tenues les 24 et 25 (pm et soirée) mai 2016 au complexe récréatif Gadbois.

Le premier chapitre du rapport décrit le territoire à l'étude et la démarche de consultation mise en place par l'OCPM. Le deuxième rassemble les préoccupations et les opinions exprimées par les participants. Le troisième chapitre est consacré à l'analyse de la commission, accompagnée de ses recommandations.





1. Description du secteur et de la démarche de consultation

En novembre 2015, à la demande de l'arrondissement du Sud-Ouest, le comité exécutif de la Ville de Montréal a mandaté l'OCPM afin d'« [...] accompagner l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les abords de l'échangeur Turcot¹. »

1.1. Le territoire visé

Le territoire identifié par l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 2,3 km² (Figure 1), comprend une partie des quartiers Saint-Henri Ouest, Côte-Saint-Paul et Émard. Il est situé au cœur de l'arrondissement du Sud-Ouest et est délimité grosso modo par la limite de l'arrondissement du Sud-Ouest et celui de Notre-Dame-de-Grâce au Nord, la place Turcot à l'Ouest, la rue Galt et le canal de l'Aqueduc au Sud et le tunnel Atwater à l'Est. Il est traversé par plusieurs infrastructures comme l'échangeur Turcot, l'autoroute 15, le canal de Lachine et une voie ferrée du Canadien National (CN).

1.1.1 Saint-Henri Ouest

Le territoire identifié pour le PDUES comprend la partie ouest du quartier Saint-Henri. Situé au nord du canal de Lachine, le secteur s'étend de la rue de Courcelle jusqu'à la rue place Turcot à l'Ouest. Cette portion du quartier est traversée par la voie ferrée du CN et comprend notamment le village des Tanneries, enclavé entre le chemin de fer et l'échangeur, le village Turcot, circonscrit par les rues Saint-Rémi, Notre-Dame et la voie ferrée, ainsi que le pôle récréosportif du complexe Gadbois.

Plus de 45 % du parc de logements privés de Saint-Henri a été construit avant 1946, dont plusieurs maisons villageoises érigées vers la fin du 19^e siècle sont encore présentes dans le quartier. Le revenu moyen des ménages du quartier était, en 2010, de 47 975 \$ comparativement à 50 136 \$ pour l'arrondissement au complet. La population du quartier a augmenté de 19 % entre 2001 et 2011 pour atteindre 15 810 résidents, ce qui représente 22 % de la population de l'arrondissement du Sud-Ouest^{2 & 3}.

Les bâtiments industriels situés aux abords du canal et de la voie ferrée ont vécu, pour la plupart, des changements de vocation et constituent maintenant des complexes multilocatifs, comme l'ancien édifice Simmons devenu le complexe du Canal et l'ancien bâtiment Tooke Brothers devenu le complexe El Pro.

² Mise en contexte, doc. 3.1, p. 10 et Annexes

¹ Doc. 1.5.2, p. 1

³ Les données ne sont pas spécifiques à Saint-Henri Ouest, elles couvrent tout le territoire de Saint-Henri

Figure 1 : territoire de référence



Plusieurs autres bâtiments sont considérés comme des bâtiments d'intérêt patrimonial : Complexe de la Canadian Car & Foundry Co. Ltd, Montreal Light Heat and Power Consolidated, Centre Gadbois, Jenkins Brothers Ltd., Molson's Bank, Poste d'incendie no 24, Brasserie McAuslan, Édifice E.J. Maxwell, Canada Malting Co. Ltd⁴.

Le Pôle Gadbois

Dans la foulée des travaux de l'échangeur Turcot, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a entrepris, à l'aide de fonds alloués par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ), de réaménager le Pôle Gadbois. Pour ce faire, le service de la Ville de Montréal a développé une vision d'ensemble du pôle comprenant six orientations :

- Créer un milieu de vie de qualité, accueillant et inclusif;
- En faire un lieu significatif pour l'ensemble de la communauté;
- Améliorer l'accessibilité, sous toutes ses formes, et modalités;
- Accroître le sentiment de sécurité des usagers;
- Compléter et diversifier l'offre de services;
- Miser sur le potentiel artistique des infrastructures et des équipements;
- Consolider le centre récréatif Gadbois.

Cette vision serait mise en œuvre par l'aménagement de quatre zones spécifiques autour du complexe sportif (1 : zone nautique; 2 : zone récréative; 3 : zone ados et jeunes adultes; 4 : zone sportive).

⁴ Carte du patrimoine bâti et archéologique, doc. 3.1.5, p. 1

⁵ Vision pour le Pôle Gadbois, doc. 6.2.12, p. 1-29



Figure 2 : Vision du Pôle Gadbois

Source: document 6.2.12, p. 9

1.1.2 Émard et Côte-Saint-Paul

Au sud du canal de Lachine, le territoire du futur PDUES comprend la partie nord-est des quartiers Émard et Côte-Saint-Paul, de la rue Galt à l'autoroute 15, entre le canal et le boulevard De La Vérendrye.

Ces quartiers sont à dominante résidentielle, à l'exception des zones commerciales sur la rue de l'Église et le boulevard Monk. La rue de l'Église est notamment caractérisée par la présence du cœur de l'ancien village de Côte-Saint-Paul comprenant l'église Saint-Paul, l'ancien Hôtel de Ville, la caserne 32, l'ancien Pensionnat Notre-Dame-du-Saint-Rosaire et l'école Marie-de-l'Incarnation⁶.

La population des deux quartiers a augmenté de moins de 1 % entre 2001 et 2011. Elle était de 30 329 personnes en 2011, ce qui représente 42 % de la population de l'arrondissement du Sud-Ouest. Le revenu moyen des ménages des deux quartiers était, toujours en 2011, de 47 491 \$^{7 & 8}.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_stats_fr/media/documents/PROFIL_VILLE-%C9MARD-C%D4TE-SAINT-PAUL.PDF, consulté le 23 juin 2016

⁶ Carte du patrimoine bâti et archéologique, doc. 3.1.5, p. 1

⁷ Mise en contexte, doc. 3.1, p. 10 et Annexes

⁸ Les données ne sont pas spécifiques aux portions de Émard et Côte-Saint-Paul comprises dans le territoire du PDUES, elles couvrent tout le territoire des deux quartiers de manière combinée

Le secteur Cabot

Le secteur Cabot compris entre l'autoroute 15 et le canal de Lachine fait partie du quartier Côte-Saint-Paul et est désigné comme un secteur d'emplois au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Cette zone, comprenant principalement des usages industriels et commerciaux, abrite une enclave résidentielle d'une trentaine de logements hérités des premiers développements immobiliers du quartier Côte-Saint-Paul. Cette petite zone résidentielle est maintenant séparée du reste du quartier par l'emprise de l'autoroute 15.

Ce secteur, ayant profité de la présence du canal comme vecteur de développement industriel, comporte plusieurs édifices industriels identifiés par les autorités municipales comme ayant un intérêt patrimonial. Parmi ceux-ci, on compte la Liquid Carbonic Canadian Corp, la Clark Bell Factory, la Canadian Power Boat Ltd., la Crane Company Ltd., la Congoleum Canada Ltd., la Sun Oil et le bâtiment du Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites⁹.

1.2 Le dossier de documentation

Dans le cadre de la présente consultation, l'arrondissement et la Ville de Montréal ont déposé plusieurs documents permettant de faire le portrait du territoire du futur Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) :

- Mise en contexte de l'arrondissement accompagné de cartes (le territoire du PDUES, localisation des différents secteurs, la mobilité, les équipements collectifs et le patrimoine bâti et archéologique);
- Plusieurs documents sur des activités de réflexion déjà réalisées;
- Documentation relative à la consolidation du Pôle Gadbois;
- Carte interactive des installations sportives et de loisirs;
- Étude typomorphologique de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Outre la documentation fournie par l'arrondissement et la Ville de Montréal, l'OCPM a rendu disponible sur son site Internet des documents et liens utiles pour les groupes et résidents ainsi que des documents produits par des groupes participants.

Les activités de concertation, d'idéation et de consultation déjà réalisées

Dès 2008, dans la foulée de la construction du Centre universitaire de santé McGill et du réaménagement de l'échangeur Turcot, l'arrondissement du Sud-Ouest a commencé à réfléchir à l'avenir des quartiers autour de l'échangeur Turcot à l'aide d'une étude de design urbain pour le quartier Saint-Henri Ouest¹⁰. Puis, en 2012, deux autres activités de réflexion ont été

⁹ Carte du patrimoine bâti et archéologique, doc. 3.1.5, p. 1

¹⁰ Étude de design urbain – quartier Saint-Henri Ouest – 2008, doc. 3.2.3

organisées : une charrette sur le village Turcot¹¹, situé dans Saint-Henri Ouest, et un exercice d'idéation pour la mise en valeur du secteur Gadbois - Côte-Saint -Paul - De La Vérendrye¹².

1.3 La consultation publique sur l'avenir des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot

La présente consultation en est une dite d'amont puisqu'il s'agit d'une consultation publique qui intervient avant même la rédaction et l'adoption du document de planification du territoire qu'est le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) Turcot. En raison des objectifs énoncés par l'arrondissement du Sud-Ouest pour cette consultation, celle-ci a porté sur l'avenir des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot.

Les raisons pour lesquelles l'arrondissement du Sud-Ouest a fait appel à l'OCPM pour l'élaboration et la conduite de cette consultation publique sont les suivantes¹³ :

- assurer l'acceptation populaire et l'adhésion des parties prenantes en misant notamment sur une saine mixité des clientèles et des fonctions urbaines;
- encourager la participation d'intervenants-clés et d'experts dans différents domaines;
- bénéficier de l'expertise de l'OCPM dans la réalisation de mandats similaires, de sa crédibilité et de sa réputation de neutralité;
- accéder à des plateformes de communication connues, largement diffusées et en constante évolution;
- considérer l'échelle du territoire à l'étude, son positionnement stratégique à l'échelle montréalaise et les retombées escomptées;
- assurer la cohésion de l'ensemble de la démarche de participation et de consultation durant toute la durée du processus d'élaboration du PDUES et, ultimement, lors de son adoption également.

1.3.1 Les caractéristiques d'un PDUES

Le PDUES est une variante développée par la Ville de Montréal du programme particulier d'urbanisme (PPU). Cet exercice de planification détaillée, applicable à un territoire circonscrit, devient une composante du Plan d'urbanisme par l'adoption d'un règlement modifiant celui-ci. Comme le PPU, le PDUES est entièrement élaboré par l'administration municipale (la ville centre ou un arrondissement).

Le premier et le seul PDUES adopté par la Ville de Montréal à ce jour est celui des secteurs Marconi-Alexandra, Beaumont, Atlantic et De Castelnau, aux abords du site Outremont de l'Université de Montréal, adopté en 2013.

-

¹¹ Village Turcot – Au coeur du renouveau – charrette 2012, doc. 3.2.1

¹² Mise en valeur du secteur Gadbois - Côte-Saint-Paul – De La Vérendrye – rapport synthèse de l'exercice d'idéation – 2012, doc. 3.2.2

¹³ Sommaire décisionnel, doc. 1.1, p. 2

1.3.2 La démarche de consultation

Cette consultation a lieu en amont du dépôt du projet de PDUES par l'arrondissement du Sud-Ouest et a pour objectif l'élaboration de la vision de développement qui constituera le point de départ du PDUES pour les quartiers avoisinant l'échangeur Turcot.

Dans le cadre de la consultation, l'arrondissement a identifié quelques enjeux (Figure 3) comme base de discussion, regroupés selon trois thèmes : Qualité des milieux de vie, Mobilité et connectivité, Dynamisme économique et cohabitation.

QUALITÉ DES MILIEUX VIE

 le maintien d'un équilibre social;
 l'amélioration de la qualité de l'air aux abords de l'échangeur;
 la qualité de s'espaces publics;
 la diminution des îlots de chaleur.

 MOBILITÉ ET CONNECTIVITÉ

 la sécurisation des déplacements actifs;
 la désserte en transports collectifs;
 la connectivité entre les quartiers;
 l'apaisement de la circulation.

DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET COHABITATION

 la mixité des fonctions;
 l'accès aux commerces de proximité;
 la cohabitation des usages.

Figure 3 : enjeux identifiés par l'arrondissement du Sud-Ouest

Source: document 3.1, p. 12

Dans le but de recueillir de l'information auprès d'acteurs diversifiés du milieu, la commission a élaboré une démarche de consultation en plusieurs étapes et adaptée aux clientèles ciblées.

janvier / février avril mi-mai mars Phase 4 Phase 5 Dépôt du rapport : 30 juillet Séances d' Audition des Phase 2 Phase 1 information et opinions Tables rondes portes ouvertes Tournée de thématiques sur préconsultation 24 mai invitation 21 avril complexe - 9 mars et milieux de vie récréatif Gadbois Questionnaire en complexe -18 mars récréatif Gadbois liane -23 mars Date limite d' -1er avril 26 avril - Théâtre inscription: Paradoxe 19 mai Lancement de la consultation : 1er mars 2016 Synthèse de la contribution citoyenne sur le pôle Gadbois après la phase 4 de la consultation publique

Figure 4 : démarche de consultation

Source: doc. 6.3.3, p. 2

1.3.3 La tournée de préconsultation

La commission a rencontré neuf groupes, organismes, institution publique ou entreprises ¹⁴ dans le cadre des rencontres de préconsultation. Ces rencontres avaient pour but de présenter la démarche de consultation, de valider les enjeux du secteur avec des acteurs clés du milieu et d'alimenter les étapes subséquentes de cette démarche. Les principaux thèmes abordés par les intervenants rencontrés ont été : la qualité des milieux de vie, la connectivité et la mobilité, le dynamisme économique, la cohabitation des fonctions ainsi que le Pôle récréosportif composé du complexe récréatif Gadbois et du canal de Lachine ¹⁵.

1.3.4 Les questionnaires en ligne

Dans le but de faire un portrait de la situation actuelle du territoire visé sur quelques enjeux identifiés lors de la tournée de préconsultation et dans les documents fournis par l'arrondissement, un questionnaire d'une trentaine de questions a été mis en ligne en versions française et anglaise du 1^{er} mars au 8 avril. Un deuxième questionnaire, spécifiquement sur la transformation du Pôle Gadbois, a également été mis en ligne afin de connaître les préférences des résidents concernant les aménagements extérieurs autour du complexe récréatif Gadbois. Celui-ci a été accessible du 21 avril au 8 mai 2016. Des interceptions en personne ont

¹⁴ Ont été rencontrés dans le cadre des rencontres de préconsultation : Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, Solidarité Saint-Henri, école secondaire James Lyng, poste de quartier 15, RESO, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ), Canadien National, Parcs Canada et les responsables du complexe récréatif Gadbois ¹⁵ Synthèse des rencontres de préconsultation - OCPM, doc. 6.1

également été réalisées à l'aide du même questionnaire au moment des portes ouvertes du 21 avril au complexe récréatif Gadbois¹⁶.

1.3.5 Les tables rondes thématiques

La commission a organisé quatre tables rondes thématiques dont les thèmes étaient les suivants: la qualité des milieux de vie – volets aménagement et social, la connectivité et la mobilité, le dynamisme économique et la cohabitation des fonctions, les équipements collectifs. Ces rencontres ont été organisées afin de réunir et de faire discuter différents acteurs clés et groupes du milieu. Elles avaient pour objectifs de mettre à niveau les connaissances des participants sur le processus de consultation en cour, de creuser les enjeux du territoire et de faire émerger des pistes de solutions (vision large) et des défis à relever. La liste des participants est disponible dans les synthèses de chacune des rencontres sur le site Web de l'OCPM¹⁷. Une synthèse des discussions a été présentée par deux participants lors des séances d'information.

1.3.6 Les ateliers créatifs

Afin de rejoindre le plus grand nombre possible de résidents du territoire visé, la commission a coordonné la tenue de neuf ateliers créatifs dans des lieux différents, en plus d'un kiosque lors du Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest¹⁸. À l'aide d'une carte du territoire et des objets de maquette comme des vélos, des arbres, des autobus, des bâtiments résidentiels, institutionnels, industriels et commerciaux, les participants ont eu l'occasion de discuter entre eux d'éléments à améliorer pour leur quartier et de mettre sur la table des solutions pratiques aux enjeux du secteur. Ces ateliers ont également constitué une autre option pour les résidents du secteur moins à l'aise avec la rédaction de mémoires, afin qu'ils puissent participer à la revitalisation de leur milieu de vie. Les résultats des six premiers ateliers ont été présentés lors des séances d'information.

1.3.7 Les séances d'information et les portes ouvertes

Le 21 avril 2016, au complexe récréatif Gadbois, ainsi que le 26 avril 2016, au Théâtre Paradoxe, ont eu lieu des portes ouvertes et des séances d'information. Dans l'après-midi, les visiteurs

¹⁶ Les données du questionnaire sur l'état de la situation sont compilées dans le document 6.6 et celles du questionnaire sur le Pôle Gadbois dans le document 6.5. Ces deux documents sont accessibles sur le site Internet de l'OCPM

¹⁷ Synthèse de la table ronde sur la Qualité des milieux de vie − 9 mars 2016, doc. 6.2.4; Synthèse de la table ronde sur la Connectivité et la mobilité − 18 mars 2016, doc. 6.2.8; Synthèse de la table ronde sur la dynamisation économique et la cohabitation des fonctions − 23 mars 2016, doc. 6.2.10; Synthèse de la table ronde sur les équipements collectifs − 1^{er} avril 2016, doc. 6.2.13

¹⁸ ACHIM – 22 mars 2016; Complexe récréatif Gadbois - 24 mars 2016; James Lyng High School PM (élèves) et soirée (parents et personnel de l'école) – 30 mars 2016; maison de la culture Marie-Uguay – 5 avril 2016; Maison de Jeunes RadoActif – 6 avril 2016; Maison des Jeunes La Galerie – 27 avril 2016; CRCS St-Zotique – 28 avril 2016; Complexe Dompark – 12 mai 2016; Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest (complexe récréatif Gadbois), le 19 mai 2016

pouvaient discuter, s'informer et poser des questions à la dizaine d'intervenants qui y tenaient des kiosques¹⁹.

Puis, en soirée, ils ont pu assister à une présentation du territoire à l'étude et de ses enjeux par l'arrondissement du Sud-Ouest, à une présentation du réaménagement du Pôle Gadbois par la Ville de Montréal et à une présentation d'une synthèse des activités de la commission ayant eu lieu avant les soirées d'information. Après une courte pause, les gens présents pouvaient poser des questions aux représentants de l'arrondissement et de la Ville de Montréal.

1.3.8 Synthèse de la contribution citoyenne sur le réaménagement du Pôle Gadbois

Le document produit par l'OCPM présente un portrait préliminaire et partiel de l'état de l'opinion publique sur le Pôle Gadbois en date du 9 mai 2016. Les informations contenues dans le document concernent uniquement le Pôle Gadbois. Il comprend une compilation des propositions, suggestions et commentaires concernant le Pôle Gadbois recueillis lors des différentes activités organisées par l'OCPM dans le cadre de la présente consultation : questionnaires, tables rondes thématiques, ateliers créatifs et séances d'information²⁰.

1.3.9 L'audition des opinions

Les séances d'audition des opinions ont été l'occasion pour tous ceux qui le désiraient de donner leur avis sur l'avenir des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot, de faire des propositions ou des recommandations sur l'amélioration de la qualité des milieux de vie en préparation du futur PDUES. Le chapitre 2 du présent rapport est consacré aux préoccupations, aux attentes et aux opinions des participants.

4.

¹⁹ Les organismes ayant tenu un kiosque le 21 avril 2016 sont : arrondissement du Sud-Ouest; Ville de Montréal; ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ); Bâtir son quartier; Éco-quartier du Sud-Ouest; P.O.P.I.R – comité logement; Maison des Jeunes La Galerie; Canadien National (CN); Société de transport de Montréal (STM); Solidarité Saint-Henri. Les organismes ayant tenu un kiosque le 26 avril 2016 sont : arrondissement du Sud-Ouest; Ville de Montréal; ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ); Bâtir son quartier; Éco-quartier du Sud-Ouest; Société de transport de Montréal (STM); Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul; Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal; Maison d'Entraide Saint-Paul & Émard; Théâtre Paradoxe; Centre monseigneur Pigeon; Société d'Histoire St-Paul | Émard

²⁰ Synthèse de la contribution citoyenne sur le Pôle Gadbois en date du 9 mai 2016, doc. 6.5

2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants

Ce chapitre propose une synthèse des préoccupations, des attentes et des opinions exprimées par les participants.

2.1 La participation aux différentes activités

Plus de 2 200 personnes ont assisté ou participé aux différentes étapes de la démarche de consultation publique. La commission a reçu près de 1700 réponses aux deux questionnaires en ligne. Environ 80 personnes ont participé aux quatre tables rondes thématiques. Une centaine de personnes ont participé à l'un des neuf ateliers créatifs, sans compter la centaine ayant donné leur point de vue au kiosque de l'OCPM lors du Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest. Plus de 200 citoyens ont assisté aux séances d'information ou encore déambulé à travers les kiosques des portes ouvertes. La commission a reçu 33 mémoires, dont 17 ont fait l'objet d'une présentation, à cela s'ajoute deux présentations verbales, pour un total de 35 interventions lors de la période d'audition des opinions.

Quelques groupes des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot ont parlé d'un certain désabusement des résidents en raison des consultations antérieures qui n'ont pas donné les résultats attendus et se questionnent, par conséquent, sur la pertinence de leur participation à la présente consultation.

2.2 La connectivité et la mobilité

Les thèmes les plus abordés tout au long de la consultation concernent les problématiques liées à l'enclavement des quartiers, aux liens entre et à l'intérieur des quartiers ainsi qu'aux modes de déplacement.

À l'instar de plusieurs participants, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal mentionne que : « Le territoire visé par le PDUES est actuellement enclavé – et divisé – par de nombreuses barrières physiques : l'échangeur Turcot (comprenant les autoroutes 15 et 720), le canal de Lachine, le canal de l'Aqueduc, le chemin de fer du Canadien National, des routes de camionnage, etc. Ces obstacles limitent les déplacements et rendent difficile l'accès à certaines ressources qui permettent entre autres, de diminuer le sentiment d'isolement social des personnes. La reconstruction de l'échangeur Turcot se fera sur remblais, limitant le champ visuel et accentuant l'effet d'enclavement. ²¹ »

Dans le but de créer des liens pour tous les modes de transports intra et interquartiers et pallier l'enclavement créé par les infrastructures du secteur, bon nombre de participants ont fait des propositions d'aménagement; la majorité de ces propositions concernent des aménagements liés aux transports actifs que sont la marche et le vélo. Certains ont aussi inclus la voiture et les

²¹ CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.1, p. 10; Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 6; Solidarité Saint-Henri, doc. 7.33, p. 4; Participants à l'atelier du 28 avril 2016 au CRSC St-Zotique

transports collectifs dans leur proposition²². Par exemple, le Conseil régional de l'environnement affirme que : « [...] dans le territoire du PDUES, les liens doivent être consolidés afin de faciliter l'accès vers et entre les différents pôles d'intérêt que sont entre autres le Centre Gadbois, le canal Lachine, le Centre universitaire McGill et la station de métro Place Saint-Henri²³. » Dans le même ordre d'idées, l'Éco-quartier propose : « [...] un désenclavement avec des aménagements pour cyclistes et piétons qui ouvre le quartier localement, mais aussi régionalement (ex. : faire le lien avec la piste cyclable Oka/St-Hilaire), notamment pour la longue randonnée urbaine²⁴. » Allant dans le même sens, Projet Montréal recommande la « création de liens structurants pour faciliter les déplacements (à pied, à vélo et en transport collectif) à l'intérieur du secteur et avec les quartiers voisins²⁵. »

Concernant les moyens de transport utilisés, les répondants au questionnaire ont affirmé utiliser à 45 % leur voiture dans leurs déplacements à l'intérieur de l'arrondissement et à 50,5 % dans leurs déplacements vers l'arrondissement du Sud-Ouest²⁶.

2.2.1 Les transports actifs

L'une des principales solutions proposées par plusieurs afin de désenclaver les quartiers et de créer des liens vers les pôles d'intérêts du secteur (canal de Lachine, complexe récréatif Gadbois, CUSM, cour Turcot, falaise Saint-Jacques, parc Angrignon et autres) est l'ajout de liens piétons et cyclables. L'ajout de passerelles pour traverser le canal de Lachine et de liens cyclables et piétonniers vers Notre-Dame-de-Grâce au nord, ont été mentionnés à quelques reprises²⁷. Il a notamment été proposé : de prolonger vers LaSalle la piste cyclable située du côté sud du canal de Lachine, de prolonger la piste du côté nord du canal vers le marché en ajoutant une traverse de la voie ferrée; de prolonger la piste en bordure de la voie ferrée vers le métro Place Saint-Henri, d'aménager une piste cyclable sur le boulevard Monk, la rue Laurendeau, la rue Angers, l'avenue de l'Église, la rue Saint-Patrick et la rue Saint-Ambroise; d'ajouter un lien vers le canal par la rue Angers; de créer des liens entre Émard, Saint-Henri et Pointe-Saint-Charles; d'améliorer l'accès au complexe récréatif Gadbois par le boulevard Monk et d'aménager un lien entre la future piste cyclable de la rue Pullman et le canal de Lachine²⁸.

Dans le même esprit, un participant suggère d'utiliser le terrain du 780 Saint-Rémi, actuellement utilisé pour le chantier de l'échangeur Turcot, afin de prolonger le réseau de

_

²² Participants à l'atelier du 24 mars 2016 au complexe récréatif Gadbois; Participants à l'atelier du 5 avril 2016 à la maison de la culture Marie-Uguay

²³ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.9, p. 7

²⁴ Éco-Quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 8

²⁵ Projet Montréal, doc. 7.10.1, p. 11

²⁶ Données statistiques du questionnaire en ligne, doc. 6.6, p. 10-11 et 16-17

²⁷ Participants à l'atelier du 24 mars 2016 au complexe récréatif Gadbois; Participants à l'atelier du 5 avril 2016 à la maison de la culture Marie-Uguay; Participants à l'atelier du 27 avril à la Maison des Jeunes La Galerie, Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.9, p. 6

²⁸ M. Pierre Marcoux, doc. 7.4, p. 5-7; Éco-Quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 12; Haig Djambaziam, doc. 7.31.1, p. 6; Éco-Quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 11; Participants à l'atelier du 6 avril à la Maison de Jeunes RadoActif; Participants à l'atelier du 5 avril 2016 à la maison de la culture Marie-Uguay; Participants à l'atelier du 24 mars 2016 au complexe récréatif Gadbois; Mme Martina Kugler, doc. 7.17, p. 1; Alliance des piétons et des cyclistes du Sud-Ouest de Montréal, doc. 7.34, L. 2826-2828

pistes cyclables du secteur et ainsi réintégrer le village des Tanneries au reste du quartier²⁹. Des liens cyclables et piétonniers vers l'arrondissement de Verdun, entre le boulevard De La Vérendrye et la rue Saint-Patrick, ainsi qu'un escalier dans l'axe de la rue Sainte-Marguerite vers la rue Saint-Jacques ont également été demandés³⁰.

Les élèves de l'école secondaire James Lyng ont insisté pour que les pistes cyclables soient entretenues l'hiver et les participants de la Maison de Jeunes RadoActif ont proposé d'ajouter des stations Bixi. Toujours dans l'idée de favoriser et de promouvoir les déplacements actifs, l'Éco-Quartier propose de créer une maison du flâneur dans le secteur Cabot, une sorte de café citoyen axé sur la marche et les randonnées urbaines³¹.

La sécurité des piétons et des cyclistes

La sécurité des piétons et des cyclistes a aussi fait l'objet de plusieurs interventions et discussions. Il a été demandé d'ajouter, entre autres, de l'éclairage dans les tunnels et viaducs, de les rendre plus conviviaux et agréables en incorporant, par exemple, de l'art, d'élargir les trottoirs, d'ajouter des panneaux d'arrêt et des traverses piétonnes, de transformer plusieurs voies cyclables en piste cyclable en site propre, de rétrécir certaines rues et de mettre en place plusieurs mesures d'apaisement de la circulation partout dans le secteur³². Pour quelques-uns, une attention particulière doit être portée à l'aménagement des viaducs et des tunnels afin de les rendre plus sécuritaires et plus agréables pour les cyclistes et les piétons³³.

Plusieurs intersections à sécuriser et à réaménager ont été identifiées par les participants³⁴ :

- Rue Saint-Jacques et sortie du tunnel Saint-Rémi;
- Chemin de la Côte-Saint-Paul et boulevard Monk;
- Place Saint-Henri et rue Notre-Dame;
- Rue Saint-Rémi et rue Saint-Ambroise;
- Rue Saint-Jacques et rue Saint-Antoine;
- Rue Saint-Patrick et avenue de l'Église;
- Rue Saint-Patrick et rue Eadie;

²⁹ Regroupement de résidents du village des Tanneries, doc. 7.2, p. 5-8

³⁰ Franc-Sois Dandurand, doc. 7.24, p. 1; Participants à l'atelier du 28 avril au CRCS St-Zotique; Éco-Quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 9; Mme Geneviève Tremblay-Fafard, doc. 7.19, p. 1

³¹ Participants à l'atelier du 30 mars 2016 à l'école James Lyng PM; Éco-Quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 12; Participants à l'atelier du 6 avril à la Maison de Jeunes RadoActif

³² Participants à l'atelier du 28 avril au CRCS St-Zotique; Participants à l'atelier du 27 avril à la Maison des Jeunes La Galerie; Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest, le 19 mai 2016; Mme Martina Kugler, doc. 7.17, p. 1; SH initiatives urbaines, doc. 7.26.1, p. 5; Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.9, p. 8; Mme Viviane Rochon Montplaisir, doc. 7.29, p. 1; Prévention Sud-Ouest, doc. 7.21, p. 3; Participants à l'atelier du 22 mars 2016 à ACHIM; Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, doc. 7.13.1, p. 8

³³ SH initiatives urbaines, doc. 7.26.1, p. 7; Haig Djambaziam, doc. 7.31.1, p. 3; M. Franc-Sois Dandurand, doc. 7.24, p. 1; Mme Viviane Rochon Montplaisir, doc. 7.29, p. 2

³⁴ Participants à l'atelier du 24 mars 2016 au complexe récréatif Gadbois; Participants à l'atelier du 5 avril 2016 à la maison de la culture Marie-Uguay; Participants à l'atelier du 28 avril 2016 au CRCS St-Zotique; Alliance des piétons et des cyclistes du Sud-Ouest, doc. 7.34, L. 27-84-2790 et L. 2868-2870; M. Javier Martinez, doc. 7.27, p. 1; Mme Viviane Rochon Montplaisir, doc. 7.29, p. 2; Mme Marianne Andry, doc. 7.35, p. 1

- Boulevard Monk et rue Saint-Patrick;
- Avenue de l'Église et boulevard De La Vérendrye;
- Avenue de l'Église et rue Laurendeau;
- Rue Notre-Dame et de Courcelle.

Traverser le chemin de la Côte-Saint-Paul à partir de la piste cyclable du canal vers le complexe récréatif Gadbois semble également difficile selon quelques participants³⁵. Pour faciliter la traversée de la rue Notre-Dame pour les élèves de l'école James Lyng, l'administration de l'école ainsi que les élèves ayant participé à un atelier demandent une traverse pour piétons devant l'école³⁶.

Toujours dans l'idée de sécuriser des intersections, un participant a proposé l'implantation de « *bike box* » afin de donner priorité aux cyclistes à certaines intersections, comme celles sous l'autoroute³⁷.

Selon plusieurs participants, la cohabitation entre les usagers de la route n'est pas toujours facile, même entre cyclistes et piétons. Pour cette raison, certains ont suggéré de prévoir des aménagements qui séparent les différents utilisateurs (piste cyclable en site propre, voie séparée pour les joggeurs et les cyclistes sur le bord du canal). Certains ont demandé d'autoriser l'accès aux quadriporteurs et aux segways sur les pistes cyclables³⁸.

Afin d'aider à rehausser le sentiment de sécurité, l'organisme Prévention Sud-Ouest souligne l'importance de réaliser des aménagements urbains sécuritaires favorisant l'occupation des « no man's land ». L'organisme énonce également dans son mémoire six principes en matière d'aménagement de lieux publics qui peuvent améliorer le sentiment de sécurité des résidents³⁹:

- savoir où l'on est et où l'on va;
- voir et être vu;
- entendre et être entendu;
- pouvoir s'échapper et demander du secours;
- un environnement propre et accueillant;
- agir ensemble.

Toujours concernant le sentiment de sécurité, aux questions « *Vous sentez-vous en sécurité le jour, le soir et la nuit dans l'arrondissement du Sud-Ouest?* », la majorité a répondu se sentir très ou assez en sécurité le jour (92 %) ainsi que le soir et la nuit (73,3 %)⁴⁰.

³⁵ M. Javier Martinez, doc. 7.27, p. 1; Viviane Rochon Montplaisir, doc.7.29, p. 2

³⁶ James Lyng High School, doc. 7.30.1, p. 5

³⁷ Haig Djambaziam, doc. 7.31.1, p. 5

³⁸ Éco-Quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 12; Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest, le 19 mai 2016; Participants à l'atelier du 28 avril 2016 au CRCS St-Zotique

³⁹ Prévention Sud-Ouest, doc. 7.21, p. 3-5

⁴⁰ Données statistiques du questionnaire en ligne, doc. 6.6, p. 23 et 26

2.2.2 Les transports collectifs

De l'avis de la majorité des participants, malgré la présence de plusieurs stations de métro en périphérie, le transport collectif est déficient sur le territoire du futur PDUES. Les résidents demandent une amélioration globale du transport en commun. Ils désirent l'ajout de lignes d'autobus, dont une ligne express reliant les stations de métro du secteur et une ligne sur la rue Saint-Patrick pour desservir la zone d'emplois, l'amélioration de la fréquence des lignes existantes, l'amélioration de la connectivité entre les lignes, une meilleure desserte pour le complexe récréatif Gadbois et une station de train près de la place Saint-Henri. Certaines personnes ont également réclamé plus de transport adapté et une plus grande accessibilité aux transports collectifs pour les personnes à mobilité réduite. Des tarifs spéciaux ont également été mentionnés afin de rendre le transport collectif financièrement accessible à tous. Lors d'un atelier, il a aussi été proposé d'implanter des autobus électriques⁴¹. L'école James Lyng demande, quant à elle, que l'arrêt d'autobus soit déplacé afin de respecter la quiétude des résidents de la résidence pour personnes âgées située tout juste à l'emplacement de l'arrêt utilisé par les élèves de l'école se dirigeant vers l'ouest sur Notre-Dame⁴².

En matière d'aménagement, plusieurs participants ont demandé plus de bancs aux arrêts d'autobus, plus d'abris-bus et des abris-bus chauffés pour l'hiver⁴³.

2.3 Les milieux de vie

Afin d'améliorer la qualité des milieux de vie, les représentants du RESO proposent l'approche du « quartier complet », car pour eux : « C'est des logements disponibles permettant la mixité sociale, c'est plusieurs types de commerces et de services, c'est des entreprises offrant des emplois de qualité, c'est des parcs et des espaces verts, c'est une offre culturelle et sociale riche, active et diversifiée, puis ce sont des services de transport collectif accessibles, des services publics aussi⁴⁴. »

Allant dans le même sens, la table de quartier Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul croit « [...] que l'arrondissement doit avoir une vision globale du quartier à savoir : développer une vie de quartier avec un équilibre entre les usages (commerces, entreprises, logements). D'ailleurs, l'ancien cœur du village de Côte-Saint-Paul sur l'avenue de l'Église a un grand potentiel pour se développer en une rue commerciale vivante et diversifiée. La revitalisation de cette avenue peut passer par la mise en valeur du bâti patrimonial, à savoir l'Église Saint-Paul et le Centre Saint-

⁴¹ Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest, le 19 mai 2016; Participants à l'atelier du 12 mai 2016 au complexe Dompark; Mme Viviane Rochon Montplaisir, doc. 7.29, p. 1; Solidarité Saint-Henri, doc. 7.33, p. 3; Participants à l'atelier du 24 mars au complexe récréatif Gadbois; Participants à l'atelier du 30 mars 2016 à l'école James Lyng PM et soirée; Participants à l'atelier du 5 avril 2016 à la maison de la culture Marie-Uguay; Participants à l'atelier du 6 avril à la Maison de Jeunes RadoActif; Éco-Quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 4

⁴² James Lyng High School, doc. 7.30.1, p. 5

⁴³ Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest, le 19 mai 2016

⁴⁴ RESO, doc. 7.32.1, L. 1890-1899

Paul, et la reconnaissance de l'histoire du quartier ce qui contribue à renforcer le tissu social et communautaire ⁴⁵. »

Toujours dans le même esprit, Projet Montréal suggère le concept de « quartiers vivants, diversifiés et dynamiques » qui regrouperaient, selon la formation politique, les éléments suivants ⁴⁶: la mixité des usages et des fonctions; une population diversifiée; un habitat constitué d'ensembles immobiliers de densité moyenne et adapté aux besoins et revenus des résidents; l'accès à des services publics culturels, scolaires, communautaires et de loisirs; des services commerciaux de proximité; des moyens de transports actifs sécuritaires et des transports collectifs de qualité; des espaces verts, de détente et de loisirs accessibles et intégrés au milieu de vie; un cadre urbain favorisant l'interaction entre les résidents.

La gestion des nuisances

L'atténuation des nuisances générées par la présence des infrastructures sur le territoire est une priorité dans l'amélioration de la qualité des milieux de vie pour bon nombre de participants.

Pendant et après les chantiers, en plus d'enclaver les quartiers du secteur, la présence des infrastructures (autoroute 15, échangeur Turcot, voie ferrée) amène son lot de nuisances (bruit, poussières, îlots de chaleur, vibrations, pollution atmosphérique, circulation). Comme plusieurs autres, la table de quartier Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul considère « [...] que les mesures de mitigations [...] liées à la présence de l'échangeur ainsi qu'au chantier en cours doivent être mises en place en même temps que les travaux et perdurer au-delà de la fin de la construction ⁴⁷. » Dans le même ordre d'idées, le Conseil régional de l'environnement mentionne qu'il : « [...] faut donc dès maintenant réfléchir aux aménagements qui pourront atténuer les nuisances de l'autoroute tout en améliorant le milieu de vie et de travail afin de redonner à ce secteur une échelle humaine ⁴⁸. »

Toujours selon Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul : « Des solutions pratiques existent pour contrer les irritants liés au bruit, à la poussière et aux îlots de chaleur telle que l'utilisation d'espèces végétales selon les polluants identifiés et la mise en place d'un programme de rénovation des bâtiments pour l'implantation systématique de toits verts afin d'atténuer les effets d'îlots de chaleur⁴⁹. »

Parmi les solutions mises de l'avant par les différents organismes du secteur et les résidents, le verdissement est celle qui revient le plus souvent. La nécessité de verdir intensivement, partout où cela est possible, pour contrer les effets négatifs de l'échangeur et de l'autoroute, fait l'unanimité et est considérée comme une priorité dans les aménagements du territoire. Le

⁴⁵ Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, doc. 7.13, p. 13-14

⁴⁶ Projet Montréal, doc. 7.10, p. 7

⁴⁷ Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, doc. 7.13, p. 13

⁴⁸ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.9, p. 5

⁴⁹ Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, doc. 7.13, p. 13

verdissement est également la priorité numéro un des répondants au questionnaire en ligne avec 29 %. Il a été proposé de verdir massivement en hauteur à l'aide d'arbres, d'arbustes et de vivaces grimpantes, de créer un mur végétal en bordure des infrastructures et d'incorporer des aménagements quatre saisons⁵⁰.

Selon les calculs de l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest (2009) fournis par Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul dans son mémoire, il serait nécessaire de planter 15 fois la superficie du parc Angrignon afin de compenser les émissions de contaminants atmosphériques générées par les véhicules utilisant l'échangeur. Pour cette raison, les membres de l'organisme « [...] soutiennent l'idée d'une forêt urbaine pour verdir les abords de l'échangeur. Celle-ci en plus de former un écran vert contre le bruit, la poussière et les polluants atmosphériques créerait un espace pour la faune locale ⁵¹. »

Le bruit est également un élément auquel il faut porter attention selon plusieurs participants. Selon le mémoire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, à l'été 2010, « [...] Les niveaux sonores mesurés aux abords de l'échangeur dans le secteur visé sont supérieurs à la valeur de 55 dB(A) recommandée par l'OMS⁵². »

En plus du verdissement qui peut inclure de l'agriculture urbaine, des toits verts, des murs végétaux ainsi que le verdissement des ruelles, des rues et des emprises, d'autres mesures d'atténuation ont été mentionnées afin de réduire les nuisances liées aux infrastructures de transport du secteur, dont les murs antibruit, la diffusion de bruit blanc, l'aménagement de fontaines ou autre installation avec de la circulation d'eau, l'installation de système de purification d'air pour les établissements publics comme le complexe récréatif Gadbois et les écoles ainsi que l'implantation d'une ou de plusieurs zones tampons ⁵³.

La zone tampon proposée pourrait prendre plusieurs formes selon les propositions. Certains ont présenté la zone tampon comme un mur végétal bordant l'autoroute, alors que les représentants du RESO proposent d'utiliser les zones d'emplois comme zone tampon entre les infrastructures et le résidentiel, ce qui permettrait une gradation décroissante des nuisances vers les zones résidentielles. Lors d'un atelier, il a également été proposé d'implanter des zones de bureau ou des zones résidentielles à haute densité à une certaine distance des infrastructures comme zone tampon⁵⁴.

_

⁵⁰ Participant à l'atelier du 30 mars 2016 à l'école James Lyng PM et soirée; Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest, le 19 mai 2016; Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, doc. 7.13, p. 2; M. David Lametti, doc. 7.22, p. 1; Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 10; Projet Montréal, doc. 7.10, p. 4; Participants à l'atelier du 5 avril 2016 à la maison de la culture Marie-Uguay; Sierra Club Québec, doc. 7.25, p. 2-3; Regroupement de résidents du village des Tanneries, doc. 7.2, p. 8; École Marie-de-l'Incarnation, doc. 7.11, p. 6; Alliance des piétons et des cyclistes du Sud-Ouest de Montréal, doc. 7.34, L. 2896-2897; Données statistiques du questionnaire en ligne, doc. 6.6, p. 29-30

⁵¹ Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, doc. 7.13, p. 13

⁵² CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.1.1, p. 7

⁵³ Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 10; Projet Montréal, doc. 7.10.1, p. 4; Mme Marianne Andry, doc. 7.35, p. 1; Participants à l'atelier du 24 mars 2016 au complexe récréatif Gadbois; Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest, le 19 mai 2016; CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.1, p. 8-10

⁵⁴ Participants à l'atelier du 5 avril 2016 à la maison de la culture Marie-Uguay; RESO, doc. 7.32.1, L. 1874-1881

L'école Marie-de-l'Incarnation propose d'aménager l'espace qui sera libéré par le déplacement de l'autoroute en y aménageant un espace vert composé d'un lieu de détente, une promenade historique avec des panneaux d'interprétation sur l'histoire et le patrimoine du secteur, des modules de jeux pour les enfants, un terrain de sport et un parc à chiens. Afin de faciliter l'accès des élèves au nouvel aménagement sans avoir à traverser de rue, les représentants de l'école suggèrent de modifier la trame de rue autour de l'école dans cette optique⁵⁵.

En raison des impacts importants de la qualité de l'air sur la santé respiratoire et cardiovasculaire de la population, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal recommande « [...] la tenue d'études permettant de connaître la quantité d'émissions de polluants dans l'air dans les quartiers de Saint-Henri et Côte-Saint-Paul avec la nouvelle configuration de l'échangeur Turcot et indiquant le type de polluants présents dans l'air; - une fois les données précises obtenues, de mettre en place une série de mesures dans le but d'assainir l'air [...] ⁵⁶. »

2.3.1 La vie de quartier

Dans le but de stimuler les rencontres entre les résidents et briser l'isolement, plusieurs ont proposé de créer des lieux d'échange pouvant prendre différentes formes : par exemple, lors d'un atelier, quelques résidents ont suggéré de créer plusieurs petits centres communautaires avec des espaces flexibles pour les étudiants et la communauté afin d'organiser des ateliers, des cours, des événements et autres. Pour d'autres, il s'agirait plutôt d'aménager un parc ou un espace public où les gens pourraient passer du temps, se réunir pour des événements éphémères comme des spectacles ou encore des marchés publics⁵⁷.

L'histoire, le patrimoine et l'identité du secteur à mettre en valeur

Bon nombre de participants ont demandé de protéger et de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire industrielle des quartiers, les typologies résidentielles qui font partie de l'identité des quartiers et de préserver les usines en briques⁵⁸.

Pour un résident : « [...] ce qui fait de ce secteur un lieu formidable est ce mélange de : rues étroites et proximité de résidences qui évoque un paysage de village d'antan; vestiges industriels qui rappellent l'époque de la révolution industrielle au Canada; le canal Lachine véritable axe de communication et de loisirs et enfin, sa population qui est très diversifiée ⁵⁹. »

La commission a reçu des propositions très précises pour certains bâtiments du territoire et des propositions plus larges pour la mise en valeur de l'histoire des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot.

20

⁵⁵ École Marie-de-l'Incarnation, doc. 7.11, p. 5-8

⁵⁶ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.1, p. 8

⁵⁷ Participants à l'atelier du 24 mars 2016 au complexe récréatif Gadbois; M. Dominic Caron, doc. 7.16, p. 1; Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 12

⁵⁸ Participants à l'atelier du 24 mars 2016 au complexe récréatif Gadbois; Participants à l'atelier du 5 avril 2016 à la maison de la culture Marie-Uguay; Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 12; Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest, le 19 mai 2016 ⁵⁹ M. Guy Dagenais et Mme Viviana Riwilis, doc. 7.6, p. 1

Le bâtiment de la Canada Malting est celui pour lequel il y a eu le plus de suggestions afin de le réutiliser et de lui donner une seconde vie. Pendant les ateliers, les participants ont proposé de faire de ce lieu emblématique un pôle culturel, commercial et résidentiel (communautaire et privé), d'y aménager un service de garde, une épicerie, de le transformer en parc d'attractions extrêmes avec saut de bungee, murs d'escalade ou de décalade, ou encore de le transformer en œuvre d'art⁶⁰.

Pour Projet Montréal, « [...] le bâtiment de la Canada Malting a le potentiel de devenir un bâtiment phare pour le Sud-Ouest. Sa valeur patrimoniale est indéniable, mais sa conversion doit respecter une densité appropriée pour le secteur et avoir des effets limités sur la circulation. L'avenir de la Canada Malting est devenu un symbole pour le milieu communautaire, qui souhaiterait une utilisation publique du site 61. »

Pour sa part, l'organisme Solidarité Saint-Henri demande que le Plan de développement urbain, économique et social prévoie des moyens de « [...] mettre en réserve le site de l'ancienne usine de la Canada Malting pour les fins communautaires et que la vision pour l'aménagement du site soit développée par et pour les résident-e-s locaux⁶². »

Des idées ont également été émises pour la caserne 24 située sur la rue Notre-Dame où logeait autrefois la bibliothèque. Les représentants de SH initiatives urbaines suggèrent de « *Transformer l'ancienne caserne de pompiers en maison de la culture numérique (convergence des arts, de la culture et des nouvelles technologies). Genre de maison de la culture 2.0 à l'image de la SAT⁶³. » Il a aussi été proposé de convertir la caserne en pôle culturel lors d'un atelier ⁶⁴. Pour la Société historique de Saint-Henri, ce bâtiment abandonné pourrait devenir un musée sur l'histoire du quartier et notamment sur l'histoire du village des Tanneries. L'organisme souligne que « <i>La création d'un musée fera d'une pierre deux coups : la préservation d'un bâtiment patrimonial et la mise en valeur de la riche histoire de notre quartier.* » Ce lieu pourrait accueillir les artefacts retirés des fouilles des tanneries, y détailler la vie du village, et mettre en valeur l'histoire de tout le quartier Saint-Henri⁶⁵.

Il a été également question de mettre en valeur le noyau ou le cœur de l'ancien village de la Côte-Saint-Paul en rénovant et en donnant un nouvel usage au centre Saint-Paul ainsi qu'à l'église adjacente⁶⁶.

_

⁶⁰ Participants à l'atelier du 24 mars 2016 au complexe récréatif Gadbois; Participants à l'atelier du 5 avril 2016 à la maison de la culture Marie-Uguay; Participants à l'atelier du 27 avril 2016 à la Maison des Jeunes La Galerie; Participants à l'atelier du 28 avril 2016 au CRCS St-Zotique

⁶¹ Projet Montréal, doc. 7.10, p. 23

⁶² Solidarité Saint-Henri, doc. 7.33, p. 6

⁶³ SH initiatives urbaines, doc. 7.26.1, p. 9

⁶⁴ Participants à l'atelier du 24 mars 2016 au complexe récréatif Gadbois

⁶⁵ Société historique de Saint-Henri, doc. 7.5, p. 6-7

⁶⁶ Mme Viviane Rochon Montplaisir, doc. 7.29, p. 1; Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 9; Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, doc. 7.13, p. 10

D'autres propositions ont été soumises à la commission : transformer l'ancienne usine d'armement en musée sur l'histoire du quartier, aménager des parcours dans les usines désaffectées, revaloriser les sites archéologiques du territoire, dont la maison des éclusiers et le site de Saint-Paul (Workman), installer des bornes d'information sur l'histoire du quartier avec des visites guidées⁶⁷.

2.3.2 Le développement résidentiel

À la question, « Faut-il permettre des immeubles plus élevés? », deux participants ont répondu non, car le secteur n'est pas le centre-ville et que les quartiers perdraient leur caractère. Une résidente souligne qu'elle préfère que les immeubles existants soient rénovés, car l'histoire des quartiers y est visible ⁶⁸.

Sans parler de hauteur des bâtiments, les représentants du RESO considèrent que si l'on veut « [...] encourager le développement de services de proximité et d'emploi dans le secteur, éviter les déserts alimentaires, il faut créer en quelque sorte un marché, il faut densifier, il faudrait densifier les zones habitées évidemment en faisant attention de ne pas favoriser la multiplication de condos uniquement et en protégeant les zones d'emploi⁶⁹. » Deux participants en accord avec une plus forte densité dans le but d'avoir un marché pour le développement de services soulignent que « Toute construction de condo devra inclure un minimum de 20 % de logements sociaux. » afin de contrôler les effets de la gentrification ⁷⁰.

Le contrôle de la gentrification et le maintien des populations en place sont des priorités pour plusieurs organismes du secteur, dont les tables de quartier et le comité logement. À ce titre, Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul considère que « [...] l'entretien et la salubrité du parc de logements existant en intégrant des mécanismes de maintien des populations en place est clairement une priorité⁷¹. » Dans le même ordre d'idées, le P.O.P.I.R. - Comité Logement affirme que « Les locataires de longue date se font pousser toujours plus à l'ouest vers Ville-St-Pierre, Lachine et Lasalle, souvent expulsé-e-s à cause des conversions en copropriété, des reprises de logement de mauvaise foi, ou des augmentations abusives⁷². »

En ce sens, plusieurs pistes de solutions et propositions ont été formulées dans les mémoires déposés à la commission. Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal recommande de mettre en place des mesures pour éviter le déplacement des populations locales, faute de logements abordables et salubres; de soutenir les initiatives locales visant à freiner les hausses de loyer sur le marché privé; de réserver des terrains pour le développement de projets de logements sociaux⁷³. L'organisme Solidarité Saint-Henri propose plusieurs stratégies de lutte

⁶⁷ Participants à l'atelier du 6 avril 2016 à la Maison de Jeunes RadoActif; Participants à l'atelier du 27 avril 2016 à la Maison des Jeunes La Galerie; Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 13; Mme Matina Kugler, doc. 7.17, p. 2

⁶⁸ M. Jeffrey Lefebvre, doc. 7.14, p. 2; Mme Martina Kugler, doc. 7.17, p. 2

⁶⁹ RESO, doc. 7.32, L. 1883-1887

⁷⁰ M. Guy Dagenais et Mme Viviana Riwilis, doc. 7.6, p. 2

⁷¹Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, doc. 7.13, p. 14

⁷² P.O.P.I.R. – Comité Logement, doc. 7.23, p. 2

⁷³ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.1, p. 15

contre la gentrification : la mise en réserve des terrains pour des fins de logements sociaux et communautaires; zonage communautaire : revendiquer une nouvelle catégorie de zonage qui s'applique spécifiquement aux organismes communautaires, aux OSBL, aux entreprises d'économie sociale et aux commerces de proximité qui offrent des services essentiels à la population; certification « Ami-e-s de Saint-Henri » pour des commerces et services qui répondent aux besoins de la population du quartier, tout en restant accessibles et accueillants pour toutes et tous; une campagne large contre la gentrification qui rend visible le fait que les agents gentrificateurs n'arrivent pas dans un quartier vierge, qu'il y a des gens, une vie de quartier et un tissu social bien présent⁷⁴. Projet Montréal suggère le « développement et (le) maintien d'un parc de logements adapté aux besoins des résidents et favorisant la rétention des populations actuelles⁷⁵. » SH initiatives urbaines conseille la mise sur pied d'un organisme dont la mission serait de trouver des logements aux ménages dans le besoin sur le modèle d'un organisme de NDG nommé L'Abri en Ville 76. Pour sa part, le comité logement exige que « [...] la Ville Centre mette en place une réserve de bâtiments et terrains vacants pour développer du logement social et y accorde les budgets nécessaires. » et l'instauration d'un « [...] moratoire sur la construction de condos et toute conversion en copropriété, divis ou indivis, des logements locatifs dans le secteur⁷⁷. »

Alors que le comité logement affiche une attitude très claire contre la construction de condos en adoptant une position « zéro condo » et en affirmant que « La construction de condos fait augmenter la valeur foncière des propriétés et donc les loyers de tous et toutes. Des condos, il y en a trop⁷⁸! », pour d'autres, l'important est la mixité (familles, immigrants, aînés) et de ne pas créer de ghetto dans le développement résidentiel. Ces participants demandent également plus de logements communautaires et abordables sans être, pour la plupart, contre la construction de condos⁷⁹.

En matière de développement résidentiel, des besoins spécifiques ont été soulignés : atelier-résidence pour les artistes, logement pour familles, logement pour les aînés et les personnes seules, résidence pour personnes âgées sur le bord de l'eau, logements pour les jeunes de moins de 30 ans⁸⁰.

La question du développement résidentiel dans le secteur Cabot a également été soulevée. Un participant se demande si des problèmes environnementaux sérieux comme la contamination des sols pourraient être des obstacles au changement de vocation du secteur vers le résidentiel. Lors d'un atelier, il a été proposé de poursuivre la trame résidentielle dans l'axe des rues

Office de consultation publique de Montréal

⁷⁴ Solidarité Saint-Henri, doc. 7.33, p. 7

⁷⁵ Projet Montréal, doc. 7.10.1, p. 11

⁷⁶ SH initiatives urbaines, doc. 7.26.1, p. 12

⁷⁷ P.O.P.I.R. – Comité Logement, doc. 7.23, p. 4

⁷⁸ P.O.P.I.R. – Comité Logement, doc. 7.23, p. 3

⁷⁹ Participants à l'atelier du 24 mars 2016 au complexe récréatif Gadbois; Participants à l'atelier du 5 avril 2016 à la maison de la culture Marie-Uguay; Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest, le 19 mai 2016; Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 12; Mme Martina Kugler, doc. 7.17, p. 2

Atelier-Galerie Reine Vanille, doc. 7.12, p. 1; Mme Martina Kugler, doc. 7.17, p. 2; Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest, le 19 mai 2016; Participants à l'atelier du 6 avril 2016 à la Maison de Jeunes RadoActif

Angers et Laurendeau afin de favoriser la connexion sociale entre les quartiers et de préserver le secteur Est du secteur Cabot comme pôle d'emplois mixte, tout en tenant compte du front bâti faisant face au canal⁸¹.

2.3.3 La dynamisation économique

Les interventions concernant la dynamisation économique du territoire du futur PDUES ont été regroupées sous trois thèmes : les artères commerciales, les zones d'emplois et la création d'un lieu de destination.

Les artères commerciales

Tous les participants s'accordent pour dire que le territoire du futur PDUES manque cruellement de services et de commerces de proximité abordables et accueillants pour tous. L'augmentation de l'offre de commerce de proximité est la deuxième priorité avec 21,3 % pour les répondants au questionnaire. La portion du boulevard Monk entre la rue Jolicoeur et le canal ainsi que l'avenue de l'Église sont déprimantes en raison des nombreux bâtiments vacants ou utilisés à des fins de lieux de culte ou de salon de massage, selon une résidente⁸². Selon plusieurs, il manque notamment des commerces d'alimentation, comme une fruiterie, une boulangerie, une épicerie, une pharmacie, un café/salon de thé, des commerces de vêtements, de souliers et d'ameublement⁸³. Comme le dit le CIUSSS: « Les services de proximité, composantes essentielles d'un quartier complet, améliorent la qualité de vie d'un quartier; ils contribuent au dynamisme, à l'emploi local, à la sécurité et au sentiment d'appartenance à une collectivité. Or, l'ouest de Saint-Henri et Côte-Saint-Paul sont mal desservis par les services de toutes sortes. À Côte-Saint-Paul, les rues commerciales à proximité des résidences du secteur visé (l'est du boulevard Monk et la rue de l'Église) sont pratiquement abandonnées. De nombreux locaux vacants parsèment ces deux rues et les rares commerces qui s'installent peinent à survivre⁸⁴. »

Dans le but d'améliorer la vitalité des artères commerciales et ainsi augmenter le nombre de commerces et de services de proximité, quelques suggestions ou pistes de réflexion ont été apportées par les participants. Il a été notamment mentionné de baisser les taxes pour encourager les petits commerces, de rendre disponibles pour les artistes, les groupes et les organismes en économie de partage les locaux vides sur le boulevard Monk et l'avenue de l'Église⁸⁵. Projet Montréal considère, à l'instar de quelques participants, que la dynamisation des artères commerciales peut se faire par l'aménagement de l'espace public, comme

⁸¹ Participants à l'atelier du 28 avril 2016 au CRCS St-Zotique; M. Kenneth Asinowski, doc. 6.3.5, L. 1209-1210

⁸² Mme Danielle Attal, doc. 7.28, p. 1; Données statistiques du questionnaire en ligne, doc. 6.6, p. 29-30

⁸³ Mme Danielle Attal, doc. 7.28, p. 1; Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest, le 19 mai 2016; Participants à l'atelier du 22 mars

⁸⁴ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.1, p. 12

⁸⁵ Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest, le 19 mai 2016; Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, doc. 7.13, p. 14

l'élargissement des trottoirs, l'implantation de terrasses et de placottoirs, la création de placettes et des initiatives d'animation du domaine public⁸⁶.

De son côté, le CIUSSS recommande de mettre en place des mesures de soutien aux commerces de proximité qui répondent aux besoins des populations les plus défavorisées de l'ouest de Saint-Henri et de Côte-Saint-Paul (épicerie, pharmacie, etc.); de réserver des espaces pour permettre le développement d'initiatives communautaires et d'économie sociale; de prévoir un soutien financier stable et à long terme pour les initiatives communautaires.

En plus de manquer de commerces de toutes sortes, le territoire visé par le futur PDUES est identifié par la Direction de la santé publique comme un désert alimentaire. Pour pallier cette problématique, une entreprise du secteur Cabot désire implanter une ferme verticale aquaponique qui serait « [...] en mesure d'offrir une nourriture de qualité facilement accessible et abordable pour les populations de déserts alimentaires, notamment pour les individus les plus démunis⁸⁸. » Dans la même foulée, l'entreprise désire également « [...] ouvrir au Complexe Dompark un Marché Citoyen voulant répondre directement à la problématique du manque d'accès à la nourriture dans le désert alimentaire environnant tout en permettant l'intégration et la collaboration entre 120 entreprises et la communauté locale⁸⁹. » Lors d'un atelier, il a également été proposé de créer un pôle de commerce de vie courante (boulangerie, pharmacie, vêtements, marché fermier) avec une place publique pour permettre des rencontres au quotidien dans le secteur Laurendeau/St-Rémi/St-Patrick/Angers avec une passerelle pour connecter les côtés du canal ⁹⁰.

Les zones d'emplois

La principale zone d'emplois du territoire du futur PDUES est le secteur Cabot. La majorité des participants s'entendent pour dire qu'il faut maintenir et consolider cette zone.

Les représentants du RESO mentionnent que les mesures fiscales et urbanistiques traditionnelles ne sont pas toujours suffisantes pour protéger les zones d'emplois de la spéculation immobilière, surtout quand il s'agit d'un endroit à haute attractivité pour le résidentiel comme c'est le cas pour les abords du canal de Lachine. Pour eux, la meilleure façon de protéger une zone d'emplois est de la développer⁹¹.

Pour le CIUSSS, il est important de bien baliser les zones d'emplois dans le secteur à l'étude et d'y inclure la cour Turcot; de mettre en place des conditions pour la rétention, la consolidation et l'attractivité des entreprises dans le secteur (incluant les entreprises d'économie sociale, les espaces de cotravail, etc.); de définir le rôle de l'arrondissement dans l'acceptation des projets

-

⁸⁶ Projet Montréal, doc. 7.10, p. 19; Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest, le 19 mai 2016; Participant à l'atelier du 12 mai 2016 à la Dompark

⁸⁷ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.1, p. 13

⁸⁸ Quo Vadis et Écosystèmes alimentaires Urbains, doc. 7.8, p. 4

⁸⁹ Quo Vadis et Écosystèmes alimentaires Urbains, doc. 7.8, p. 6

⁹⁰ Participants à l'atelier du 28 avril 2016 au CRCS St-Zotique

⁹¹ RESO, doc. 7.32.1, L. 1847-1866

et favoriser une approche qui s'appuie sur l'ensemble des acteurs socioéconomiques et des citoyens⁹².

Pour dynamiser et développer le secteur Cabot, les suggestions suivantes ont été mentionnées : devenir l'hôte d'une stratégie de redéveloppement de l'industrie manufacturière légère; créer un pôle artistique en aménageant les grands entrepôts en ateliers d'artistes et en studios de musique; pourvoir le secteur des infrastructures nécessaires aux nouvelles technologies, comme l'internet très haute vitesse; favoriser les incubateurs d'entreprises; implanter des serres communautaires ou commerciales; transformer une ancienne usine en bunker de jeux vidéo avec des jardins sur le toit; rendre le secteur agréable et intéressant en ajoutant des endroits pour prendre un verre ou un café, ou encore en implantant de petits commerces ou kiosques le long du canal pour animer le secteur; faciliter l'accès au canal; créer un lien entre les secteurs résidentiels et le secteur Cabot; diminuer les restrictions pour les activités sur les toits; faciliter les demandes de permis ⁹³.

Pour le député fédéral, « [...] afin de revitaliser l'économie locale de ces quartiers, l'implantation et la création d'incubateurs et d'accélérateurs d'innovation peut jouer un rôle important lorsqu'il s'agit d'attirer des investisseurs, des ressources, de la main-d'œuvre créative et des consommateurs dans un secteur donné. De plus, la main-d'œuvre généralement jeune pourra être davantage tentée de s'installer et fonder une famille dans le secteur où elle travaille. Avec la venue de futurs résidents, la vie de quartier sera ainsi revigorée et cela apportera un vent de renouveau sur les quartiers avoisinant ces importants chantiers ⁹⁴. »

Pour les représentants du RESO, l'élaboration du PDUES est une opportunité pour créer une mécanique qui favoriserait le développement contrôlé par la communauté. Dans cette optique, ils suggèrent qu'un mandat soit offert à un promoteur immobilier collectif qui aurait à cœur le développement intégré des zones d'emplois et qui pourrait également appuyer l'embauche locale ⁹⁵.

L'embauche locale est aussi un élément important à inclure dans le PDUES selon plusieurs organismes, dont le CIUSSS qui recommande de « Soutenir des initiatives et des politiques d'inclusion visant l'embauche de main-d'œuvre locale ⁹⁶. »

_

⁹² CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.1, p. 17

⁹³ Projet Montréal, doc. 7.10, p. 18; Participants à l'atelier du 5 avril 2016 à la maison de la culture Marie-Uguay; Participants à l'atelier du 12 mai 2016 au Complexe Dompark; Participants à l'atelier du 6 avril 2016 à la Maison de Jeunes RadoActif; Participants à l'atelier du 28 avril 2016 au CRCS St-Zotique

⁹⁴ M. David Lametti, doc. 7.22, p. 2

⁹⁵ RESO, doc. 7.32.1, L. 1868-1872

⁹⁶ Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 5; Quo Vadis et Écosystèmes Alimentaires Urbains, doc. 7.8, p. 6; RESO, doc. 7.32.1, L. 1910-1911; CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.1, p. 17

Création d'un lieu de destination

Plusieurs participants ont proposé de créer un lieu de destination, de créer une attractivité pour le secteur, en faire un lieu incontournable pour les familles, les entreprises, les artistes et les commerçants⁹⁷.

Une participante propose aussi de créer une porte d'entrée, d'implanter un monument, toujours dans l'idée de rendre le secteur attrayant et reconnaissable ⁹⁸.

Deux participants proposent, pour leur part, de trouver une marque de commerce pour le secteur afin de trouver une identité commune pour le territoire du futur PDUES⁹⁹.

Une autre participante propose de créer une destination et de relancer la consommation dans le village des Fondateurs en redorant l'image du village. Par village des Fondateurs, elle entend les quartiers avoisinant Turcot. Pour ce faire, elle propose de créer une expérience à grand déploiement avec des personnages costumés qui vous accueillent à bord de Bateaux Dragons pour une balade magique sur le canal de Lachine illuminé avec, par exemple, des arrêts dégustation et autres activités exploitant des thèmes historiques liés au secteur¹⁰⁰.

2.3.4 Les équipements collectifs

Le réaménagement du Pôle Gadbois et le canal de Lachine ont fait l'objet de plusieurs commentaires et suggestions tout au long des différentes activités de la présente consultation.

Le Pôle Gadbois

L'école secondaire James Lyng étant située tout juste à côté du complexe récréatif Gadbois, il a été demandé de rapprocher le skate park proposé dans la vision du réaménagement du Pôle Gadbois de l'école et d'y prévoir le mobilier urbain adéquat (bancs, poubelles, fontaines d'eau, toilettes, éclairage); d'installer des paniers de basketball; d'incorporer de l'agriculture urbaine autour de l'école dans les aménagements; d'impliquer les élèves de l'école dans le design, la peinture et l'entretien de la structure de l'échangeur qui sera construite à proximité de l'école et qui pourrait être utilisée comme un espace de production artistique d'envergure. D'après un sondage mené auprès des élèves de l'école, 71 % d'entre eux désireraient avoir une zone de détente à proximité de l'école avec un abri extérieur, 68 % souhaiteraient avoir des tables à pique-nique et des bancs, 52 % voudraient un terrain de basketball et 51 % aimeraient avoir des balançoires. Lors de l'atelier avec les jeunes de l'école, ceux-ci ont également demandé un tunnel reliant l'école et le centre sportif¹⁰¹.

Office de consultation publique de Montréal

⁹⁷ Mme Viviane Rochaon Montplaisir, doc. 7.29, p. 2; M. Guy Dagenais et Mme Viviana Riwilis, doc. 7.6, p. 1

⁹⁸ Mme Viviane Rochaon Montplaisir, doc. 7.29, p. 2

⁹⁹ Cat Around Films, doc. 7.20, p. 1

¹⁰⁰ Théâtre Paradoxe, doc. 7.20, p. 1

¹⁰¹ Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 10; Participants à l'atelier du 30 mars (soirée) à l'école James Lyng; James Lyng High School, doc. 7.30.1, p. 3 et 6; Participants à l'atelier du 30 mars (PM) à l'école James Lyng

Dans le questionnaire sur le réaménagement du Pôle Gadbois, trois questions portaient spécifiquement sur les aménagements extérieurs. Parmi les activités sportives extérieures proposées (soccer, patinoire quatre saisons, circuit de mise en forme, basketball et baseball), c'est le circuit de mise en forme qui a obtenu le plus de réponses avec 37,34 %, suivi de la patinoire avec 19,62 %. Parmi les équipements collectifs extérieurs proposés (terrain de jeux pour les 5-12 ans, terrain de jeux pour les 0-5 ans, marché public et aire de pique-nique), les répondants au questionnaire ont choisi majoritairement le marché public avec 49,68 %, suivi de l'aire de pique-nique avec 20,65 %. Parmi les équipements culturels extérieurs proposés (piste de danse, parcours commémoratif, amphithéâtre et aire multifonctionnelle pour événements culturels), les répondants ont opté avec une forte majorité pour l'aire multifonctionnelle avec 54,49 % ¹⁰².

Il a également été suggéré de créer une barrière d'arbres autour de la zone sportive qui doit être aménagée, de développer un espace pour vélos entre le centre sportif et le canal pour un lieu communautaire lié à l'entretien des bicyclettes, de favoriser l'implantation de petits commerces, de prévoir des espaces avec des tables à pique-nique, de laisser à la disposition des jeunes un mur à graffitis, d'aménager un promontoire avec une vue vers la ville et le fleuve et d'aménager une piste extérieure pour les patins à roulettes¹⁰³.

Concernant les transports et la localisation du complexe récréatif Gadbois, quelques participants ont demandé un meilleur accès en transport collectif, dont une navette entre le métro et le centre, mais également plus d'espaces de stationnement ¹⁰⁴.

L'organisme Prévention Sud-Ouest propose d'utiliser la toiture du centre pour installer « [...] un panneau, visible par les utilisateurs de l'échangeur, indiquant que les gens du Sud-Ouest vivent en dessous de l'autoroute et sont prêts à les accueillir. Il pourrait également servir à faire l'annonce des événements à venir dans le Sud-Ouest. Organiser des fêtes est toujours rassembleur : pourquoi ne pas en faire une par saison et profiter des abords du canal de Lachine pour se croire à la plage ou au carnaval d'hiver¹⁰⁵. » Dans le même esprit, une participante, souligne que « Les citoyens ne savent pas vraiment ce que le complexe Gadbois a à offrir. Il n'y a pas de site Web dédié au complexe Gadbois pour s'informer sur les activités¹⁰⁶. »

Pour Projet Montréal, il est également essentiel de prendre en considération les « [...] facteurs de sécurité et de santé pour les utilisateurs avant d'entreprendre l'aménagement d'équipements

_

¹⁰² Synthèse de la contribution citoyenne sur le Pôle Gadbois en date du 9 mai 2016, doc. 6.5, p. 15-17

¹⁰³ Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 10 et 12; Participants à l'atelier du 6 avril 2016 à la Maison de Jeunes RadoActif; Participants à l'atelier du 21 mars 2016 au complexe récréatif Gadbois; Participants à l'atelier du 30 mars (PM) à l'école James Lyng; Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest, le 19 mai 2016; Prévention Sud-Ouest, doc. 7.21, p. 5

Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest, le 19 mai 2016; Participants à l'atelier du 28 avril 2016 au CRCS St-Zotique; Participants à l'atelier du 5 avril 2016 à la maison de la culture Marie-Uguay; Participants à l'atelier du 27 avril 2016 à la Maison des Jeunes La Galerie

Prévention Sud-Ouest, doc. 7.21, p. 6

¹⁰⁶ Mme Martina Kugler, doc. 7.17, p. 1-2

sportifs et culturels au pied du nouvel échangeur¹⁰⁷. » Toujours concernant les aménagements prévus sous le nouvel échangeur près du complexe récréatif Gadbois, Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul demande, en raison du bruit et de la qualité de l'air, la création d'un lieu de passage plutôt qu'un lieu d'activité 108.

Le canal de Lachine

Selon l'Éco-quartier, « Il a été dit du canal Lachine qu'il constitue une frontière, un obstacle entre les quartiers. Nous le voyons plutôt comme une infrastructure unique en Amérique du Nord offrant un potentiel multiple. Il y a peu d'endroits où se retrouve simultanément la navigation historique d'écluses, la voie ferrée, l'autoroute. Il ne manque qu'une passerelle piéton/cycliste digne du high line de New York, de la Coulée verte René Dumont à Paris, de la Belt Line à Atlanta ou de la Bloomingdale Trail à Chicago 109. »

Pour le CIUSSS et une participante, l'accès à cette richesse qu'est le canal n'est ni convivial ni sécuritaire en raison du camionnage et des traverses pour piéton dangereuses. Dans cette optique, il recommande de mettre en place les aménagements nécessaires pour rendre les berges sécuritaires et plus facilement accessibles pour les populations locales; d'aménager et d'animer les berges du canal de Lachine pour favoriser son utilisation, entre autres, pour des activités physiques accessibles à tous les budgets et pour tous les groupes d'âge¹¹⁰.

L'accès à l'eau par l'installation de quais publics et de descentes de bateau a été mentionné à quelques reprises. À la question « Quelles activités extérieures aimeriez-vous retrouver, si un parc était aménagé au Pôle Gadbois, soit en bordure du canal de Lachine et à proximité du complexe récréatif Gadbois? », la majorité des répondants (65,25 %) au questionnaire a choisi les activités nautiques comme le canot ou le kayak¹¹¹. Bon nombre de participants aux ateliers ont également demandé que la piste cyclable du côté nord du canal vers le centre-ville se poursuivre jusqu'au marché Atwater sans avoir à traverser le canal. Plusieurs espaces où les berges du canal sont plus larges ont fait l'objet de propositions, dont l'aménagement d'une scène permanente ou une zone festive pour l'organisation d'événements culturels, l'aménagement d'une plage pour les pique-niques et l'installation d'une zone d'entraînement. Certains ont également demandé de pouvoir patiner sur le canal l'hiver¹¹².

¹⁰⁷ Projet Montréal, doc. 7.10.1, p. 11

¹⁰⁸ Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, doc. 7.13.1, p. 10

 $^{^{109}}$ Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 9

¹¹⁰ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.1, p. 16 et 19; Mme Daniel Attal, doc. 7.28, p. 1

¹¹¹ M. Haig Djambaziam, doc. 7.31.1, p. 8-9; Participants à l'atelier du 5 avril 2016 à la maison de la culture Marie-Uguay; Synthèse de la contribution citoyenne sur le Pôle Gadbois en date du 9 mai 2016, doc. 6.5, p. 10

¹¹² M. Jeffrey Lefebvre, doc. 7.14, p. 1; Rendez-vous des aînés du Sud-Ouest, le 19 mai 2016; M. Dominic Caron, doc. 7.16, p. 1; Participants à l'atelier du 12 mai 2016 au complexe Dompark; Participants à l'atelier du 28 avril 2016 au CRCS St-Zotique; Participants à l'atelier du 5 avril 2016 à la maison de la culture Marie-Uguay; Participants à l'atelier du 6 avril à la Maison de Jeunes RadoActif

Les parcs et espaces verts

La table de quartier Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul demande de « *Mettre un accent particulier sur l'entretien des infrastructures existantes telles que les parcs De La Vérendrye et Angrignon* » ce qui a été dit à maintes reprises lors de la table ronde sur les équipements collectifs¹¹³.

Le regroupement de résidents du village des Tanneries demande de transformer les lots vacants situés entre les rues Saint-Rémi et Walnut en parc et que celui-ci soit relié à l'allée des Tanneries en bordure de la voie ferrée et au terrain du 780 Saint-Rémi qui pourrait, selon le regroupement, être lui aussi aménagé en parc après les travaux de l'échangeur. Toujours pour le regroupement, « Ce parc pourrait avoir une vocation multifonctionnelle et être utilisé comme passage, comme aire de jeux, d'entraînement ou de repos. Il contribuera grandement à redorer l'aspect visuel du secteur, à revitaliser la qualité de vie et à stimuler la vie de quartier. » et pourrait être « [...] une occasion de redonner un legs au quartier en faisant un espace commémoratif du patrimoine perdu¹¹⁴. »

Un participant recommande, pour sa part, d'instaurer un programme d'acquisition de terrains dans le but de faire des parcs, des jardins collectifs, des aires de jeux et de détente ¹¹⁵. Plus de jardins communautaires ont également été réclamés ¹¹⁶.

2.4 Le PDUES et sa mise en œuvre

Quelques groupes et participants ont fait des suggestions et des recommandations concernant l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES).

Plusieurs se sont demandé pourquoi le territoire du futur PDUES ne comprenait pas la cour Turcot, la falaise Saint-Jacques, la portion de Saint-Henri au nord de la rue Saint-Antoine entre l'échangeur et la rue Rose-de-Lima et une plus grande partie de Émard. Dans cette optique, le Conseil régional de l'environnement propose de « *Mener la réflexion en prenant en compte un territoire plus large qui comprend la cour Turcot, la falaise Saint-Jacques, le canal Lachine ainsi que les quartiers entourant ces éléments clés ¹¹⁷. »*

L'organisme Solidarité Saint-Henri considère que « Pour respecter les années d'effort de la population et des organismes locaux pour influencer le développement de l'échangeur Turcot et les secteurs avoisinants, de même que l'expertise que ces individus et ces groupes ont développée au fil des années sur les enjeux locaux, nous recommandons que l'arrondissement Le

¹¹³Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, doc. 7.13.1, p. 10; M. Jeffrey Lefebvre, doc. 7.14, p. 1

¹¹⁴ Regroupement de résidents du village des Tanneries, doc. 7.2, p. 5-8

¹¹⁵ M. Pierre Marcoux, doc. 7.4, p. 15

¹¹⁶ M. Jeffrey Lefebvre, doc. 7.14, p. 1; Participants à l'atelier du 6 avril à la Maison de Jeunes RadoActif

¹¹⁷ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.9, p. 7; M. Javier Martinez, doc. 6.3.5, L. 1393-1395; RESO, doc. 7.32.1, L. 1921-1931; Sauvons la falaise, doc. 7.15, p. 1; SH initiatives urbaines, doc. 7.26.1, p. 2-3; Sierra Club, doc. 7.25, p. 2-3

Sud-Ouest écrive et réalise le PDUES en partenariat étroit avec les résident-e-s et les deux tables de quartier des secteurs concernés. » Pour cet organisme, il est également important que le PDUES intègre les solutions et les mesures élaborées lors des différentes activités réalisées par le milieu (charrette sur l'accès au CUSM, ateliers de planification populaire sur l'apaisement de la circulation, Opération d'aménagement populaire de Saint-Henri)¹¹⁸.

Quelques groupes ont également souligné que pour mettre en œuvre le PDUES, l'arrondissement doit s'assurer d'un financement adéquat, à la hauteur des enjeux et des défis du territoire 119. Les représentants du RESO considèrent, pour leur part, que si l'on veut « [...] que les actions ciblées par le PDUES se concrétisent, il faut qu'elles soient financées et coordonnées soit par une organisation indépendante, préférablement à incidence collective, ou par un comité de suivi constitué de citoyens et des principaux acteurs socioéconomiques des quartiers limitrophes 120. »

Toujours concernant du financement, le CIUSSS recommande, au même titre que Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, « [...] que des budgets soient alloués, non seulement pour la réalisation des interventions proposées dans le cadre du PDUES, mais pour leur pérennité à long terme. Par exemple, un financement adéquat doit être prévu pour l'entretien des équipements publics. Aussi, tel que proposé dans le PDUES des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau, un mécanisme de soutien aux initiatives du milieu qui émergeront dans les années à venir doit être assorti d'un financement substantiel et récurrent 121. »

¹¹⁸ Solidarité Saint-Henri, doc. 7.33, p. 3, 5, 6 et 8

¹¹⁹ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.9, p. 9; Projet Montréal, doc. 7.10.1, p. 3

¹²⁰ RESO, doc. 7.32.1, L. 1821-1824

¹²¹ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.1, p. 19; Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, doc. 7.13.1, p. 18

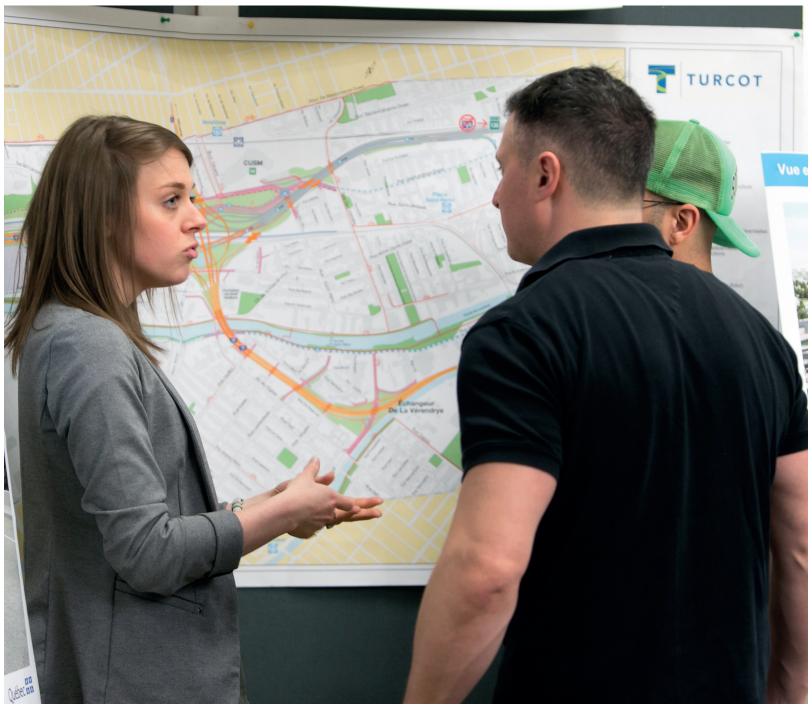
















3. Les constats et l'analyse de la commission

D'hier à demain : tisser les liens d'un milieu responsable, ouvert et dynamique

L'élaboration du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) Turcot : secteurs Saint-Henri Ouest, Émard, Côte-Saint-Paul, vise à réaffirmer la volonté de l'arrondissement du Sud-Ouest à agir de concert avec ses partenaires communautaires, institutionnels, gouvernementaux et privés afin de proposer des interventions structurantes pour améliorer la qualité des milieux de vie dans les quartiers limitrophes de l'échangeur Turcot et de l'autoroute 15, en repenser l'avenir et en stimuler le développement économique.

Tout au long de la consultation, différents intervenants ont porté à l'attention de la commission que la configuration du territoire, malgré plusieurs composantes dignes d'intérêt, présente de nombreux défis pour ceux qui y vivent, y travaillent et s'y déplacent. L'isolement de certains secteurs du territoire couvert par le futur PDUES par rapport aux autres, la présence d'axes routiers importants, d'infrastructures ferroviaires ainsi que du canal de Lachine, en font un endroit fragmenté et enclavé. Cet isolement est physique, lorsque causé par les entraves à la connectivité, mais aussi social et identitaire, lorsqu'associé aux disparités sociodémographiques que vivent les populations présentes.

Ces constats résument, pour la commission, les principaux aspects à améliorer dans la perspective d'un développement urbain, économique et social cohérent et auxquels le PDUES doit proposer des solutions.

À n'en pas douter, la présence d'une infrastructure telle que l'échangeur Turcot engendre des nuisances dans les territoires à proximité qu'il faut absolument chercher à atténuer. À la fois attrait et obstacle, le canal de Lachine attire promeneurs et cyclistes, qu'ils soient résidents ou visiteurs. Les terrains longeant ses berges suscitent l'intérêt de développeurs immobiliers qui y voient l'opportunité d'attirer de nouveaux résidents au profil socioéconomique favorable et susceptibles de contribuer au développement économique du territoire et à la mixité sociale. La proximité du secteur avec le centre-ville de Montréal et sa facilité d'accès entraîneront nécessairement des modifications dans la configuration globale du quartier et en transformeront la composition démographique.

Le territoire du PDUES est aussi riche d'une histoire à faire connaître, à partager. Le secteur Saint-Henri Ouest où se trouvent la voie ferrée du Canadien National (construite au milieu du 19^e siècle) et le village des Tanneries, dont l'histoire remonte au début du 17^e siècle, a contribué aux premiers jalons de l'histoire industrielle de Montréal. De même, dans le secteur Côte-Saint-Paul, on trouve quelques édifices représentant un patrimoine architectural important.

Au-delà des chantiers, la commission considère qu'il faut penser à l'avenir d'Émard, de Côte-Saint-Paul et de Saint-Henri Ouest, non plus comme une juxtaposition de quartiers multiples

aux réalités sociales contrastées, mais plutôt comme étant un milieu de vie fort, solidaire et empreint d'un puissant sentiment d'appartenance. La solidarité est au cœur de l'histoire et aussi du quotidien des résidents des quartiers avoisinant Turcot, et c'est cette solidarité qui doit transparaître dans le PDUES qui sera proposé par l'arrondissement.

Le PDUES devrait être le moyen de mettre à profit les ressources de tous pour innover, transformer les obstacles en opportunités, construire des ponts, façonner un milieu durable et verdi et créer de la richesse pour tous les résidents.

R-1 La commission recommande que la vision du futur PDUES s'articule autour du concept D'hier à demain : tisser les liens d'un milieu responsable, ouvert et dynamique. Un milieu où il est possible de se loger convenablement, de travailler, de bouger, de se déplacer agréablement et en toute sécurité, de se côtoyer et d'accéder aux services dont on a besoin. Un milieu fier, à l'identité forte où cohabitent le passé et le nouveau et où tous ont leur place, qu'ils soient jeunes ou aînés, seuls ou en famille, anciens ou nouveaux résidents. Un milieu qui réaffirme l'importance de ses zones d'emplois et de ses artères commerciales pour stimuler et soutenir le dynamisme économique au bénéfice de tous dans l'esprit du développement durable.

3.1 L'amélioration de la qualité du milieu de vie

L'amélioration de la qualité de vie des résidents du territoire du futur PDUES est au cœur de la démarche entamée par l'arrondissement. Cette amélioration passe par l'interaction dynamique entre l'aménagement et la mise en place de nouvelles infrastructures, ainsi que par l'adoption de mesures sociales originales pour changer les conditions de vie de la population en général.

Ainsi, la mise en œuvre du plan qui sera issue du futur PDUES servira de déclencheur d'un grand chantier collectif et solidaire qui permettra de construire un nouveau milieu de vie inspiré du passé, mais résolument tourné vers l'avenir.

Pour y arriver, la commission considère qu'il est important de traiter tous les enjeux de façon globale pour transformer les barrières physiques et psychologiques en atouts et en leviers de développement pour rendre le milieu agréable, convivial et dynamique.

La commission est consciente que le chantier qu'elle suggère de mettre en place représente un immense défi, car le nouvel échangeur s'ajoute à d'autres contraintes ou obstacles qui sont tout autant nuisibles et néfastes pour la qualité du milieu. La commission est cependant d'avis qu'on peut rendre ce territoire agréable, car des interventions ciblées, soutenues, visant à adoucir la présence de ces infrastructures imposantes ou à mettre en valeur certains atouts comme le canal de Lachine, représentent des opportunités de créer des éléments identitaires distinctifs qui pourront aider le secteur à devenir l'un des plus beaux milieux de vie montréalais et de changer dans quelques années l'imaginaire collectif à son égard.

L'atténuation des nuisances : verdir massivement en fonction des quatre saisons

Un grand nombre d'intervenants ont fait part à la commission de leurs préoccupations en ce qui a trait à la qualité de l'air, aux bruits et à la présence d'îlots de chaleur sur le territoire du PDUES et recommandent avec insistance que le PDUES propose des mesures pour un verdissement massif. En outre, le verdissement est la priorité d'amélioration (30 %) le plus souvent mentionnée par les répondants ayant participé à la consultation citoyenne en ligne sur le site de l'OCPM¹²².

Il est reconnu que les arbres jouent un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'air grâce à leur capacité d'absorption des polluants. Toutefois, le verdissement ne doit pas seulement se résumer à la plantation d'arbres, mais s'incarner dans une stratégie réelle incluse dans une politique en vue de faire disparaître le plus possible ces infrastructures sous de la végétation. Du coup, le verdissement devient non seulement un élément attractif adapté aux quatre saisons, mais aussi un moyen pour combattre les nuisances relatives au bruit et à la poussière générés par la circulation automobile. Il pourrait même devenir un élément signature du territoire et un moyen de contribuer à la sécurité alimentaire.

En ce sens, la commission pense que des efforts notables doivent être faits en matière de verdissement et de plantation d'arbres spécifiquement adaptés dans le contexte de la présence d'une infrastructure de l'envergure de l'échangeur Turcot.

Dans son mémoire, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) estime que le dossier Turcot et l'ensemble des actions qui y sont attachées est un dossier d'ampleur métropolitaine; les impacts sur la qualité de l'air et sur les aménagements verts dépassent le périmètre défini dans le cadre de la consultation et auront des répercussions sur l'ensemble de l'île de Montréal et même au-delà. Le CRE-Montréal poursuit en recommandant de mener la réflexion en prenant en compte un territoire plus large qui comprend la cour Turcot, la falaise Saint-Jacques, le canal de Lachine, ainsi que les quartiers entourant ces éléments clés, afin de créer un changement majeur, tout en assurant la cohérence des interventions ¹²³. La commission est d'avis qu'en ce qui a trait aux espaces verts, le PDUES se doit de proposer des aménagements qui serviront à améliorer la santé et l'environnement des citoyens habitant les quartiers limitrophes de l'échangeur, ainsi qu'à tisser un réseau vert intra et interquartiers dans la foulée des intentions de verdissement exprimées par l'arrondissement dans le cadre de la mise en œuvre de son plan local de développement durable 2013-2015 ¹²⁴.

Dans son projet, le MTQ s'est engagé à un certain nombre de bonifications pour le secteur du Sud-Ouest, dont le verdissement, ainsi que des aménagements paysagers¹²⁵. Le PDUES doit insister sur l'importance de ces engagements en ce qui a trait au verdissement, dans un esprit

Plan local de développement durable 2013-2015, arrondissement du Sud-Ouest, p. 8

Office de consultation publique de Montréal

¹²² Données statistiques du questionnaire en ligne, doc. 6.6

¹²³ CRE-Montréal, doc. 7.9, p. 5

¹²⁵ Présentation faite à la commission par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ), 26 février 2016, doc. 5.3.3

de bien-être et de santé des populations touchées. Le PDUES devrait aussi associer le MTQ à l'entretien à long terme des végétaux/plantations.

Le verdissement ne doit pas se limiter au domaine public, mais devrait être étendu au domaine privé, qu'il soit résidentiel, commercial ou industriel. Tous les espaces disponibles devraient être mis au profit du verdissement de toutes les manières possibles et imaginables. Le PDUES pourrait prévoir des campagnes de sensibilisation des propriétaires aux bienfaits du verdissement, ainsi que des mesures d'accompagnement dans le choix des arbres ou des végétaux à planter selon les contextes.

Dans le cadre de l'élaboration du PDUES, l'arrondissement devrait explorer la possibilité de développer un laboratoire vert permettant d'expérimenter et d'innover dans le verdissement en milieu urbain à proximité des infrastructures et en présence de sols contaminés. Ce laboratoire sur le verdissement pourrait également devenir un élément identitaire du milieu et comprendre l'implantation de projets de phytoremédiation.

R-2 La commission recommande un verdissement massif partout où c'est possible, en hauteur et adapté aux quatre saisons, sur les piliers et les remblais de l'autoroute, ainsi que l'installation de murs antibruit végétalisés. Le PDUES doit également prévoir l'entretien à long terme des aménagements avec les partenaires, dont le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ).

Par ailleurs, dans le même ordre d'idée, la commission est aussi d'avis que les décideurs doivent prendre tous les moyens en termes de ressources financières et de nouvelles technologies pour augmenter les surfaces construites avec des matériaux réfléchissants afin de réduire les îlots de chaleur.

Les espaces publics : tisser des liens entre les résidents et briser l'isolement

L'aménagement du domaine public donne le ton au territoire, participe à son identité et au sentiment d'appartenance des citoyens. Afin de répondre aux besoins plus spécifiques de la population locale, l'aménagement des parcs, des espaces publics et du domaine public doit tenir compte de tous les groupes d'âge, favoriser la création de liens de solidarité entre voisins en contribuant à favoriser des relations intergénérationnelles et briser l'isolement.

La commission voit dans l'aménagement de nouveaux parcs ou espaces publics un outil, une occasion pour réunir les citoyens et bâtir une nouvelle dynamique, notamment sur le plan des relations de voisinage. Ces parcs, au-delà de leurs bienfaits écologiques, serviraient de lieux de rencontres sociales pour toutes sortes d'événements. Ainsi, à l'instar des liens de connectivité physique dont on traitera plus spécifiquement à la section 3.3, la commission considère ces espaces collectifs comme des moyens de « connexion sociale ». En plus de permettre de tisser des liens, la création de nouveaux espaces publics est une occasion à saisir afin d'augmenter le verdissement du territoire.

De plus, la commission estime que l'arrondissement devrait développer avec ses partenaires sociaux un programme d'entretien et d'animation continu pour s'assurer d'une réelle utilisation des espaces collectifs dans l'esprit de construire le milieu de vie de demain. Afin de favoriser les rencontres, les installations doivent être propres, en bon état, invitantes et accueillir des activités variées. La présence d'animateurs dans les chalets de certains parcs est déjà, pour la commission, un bel exemple d'une telle initiative qui doit se poursuivre et se multiplier; leur présence assure une certaine utilisation des équipements puisque les bâtiments sont ouverts au public et permettent de créer des liens entre des gens qui, autrement, ne se seraient jamais parlé. Les utilisateurs peuvent également leur faire des suggestions et des commentaires quant à l'aménagement et à l'utilisation du parc et ainsi améliorer l'adéquation entre leur utilisation et les résidents.

Pour la commission, la contribution et la participation des personnes qui sont appelées à fréquenter les parcs et espaces publics, maximise leur pertinence et leur fréquentation. Des propositions citoyennes de réaménagement en parcs, d'espaces qui seront libérés une fois les chantiers terminés, ont été présentées lors de la consultation. La transformation de certains terrains serait, selon la commission, à explorer dans le cadre du futur PDUES.

R-3 La commission recommande d'inclure au futur PDUES des mesures concrètes permettant la participation des résidents dans les choix d'aménagement des parcs et des espaces verts.

3.1.1 Se loger

Le territoire présente des traits particuliers en matière d'habitation et de sa trame urbaine caractérisée par un parc locatif constitué de logements davantage de type duplex et multiplex, lui conférant ainsi un cachet original. D'ailleurs, beaucoup d'intervenants le reconnaissent et appellent au maintien de l'offre de logements¹²⁶ en améliorant l'entretien et la salubrité du parc locatif afin de favoriser la rétention des populations locataires¹²⁷.

Le logement fait partie des stratégies privilégiées pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Or, les séances de consultation ont aussi rappelé qu'il existe un lien entre le logement et la santé. Beaucoup d'intervenants ont abordé cet enjeu et ont affirmé que la situation s'avère critique à bien des égards, particulièrement sur les plans de l'abordabilité, de la salubrité et du surpeuplement. Dans tout le territoire, de manière variable, certes, entre Saint-Henri Ouest et Émard/Côte-Saint-Paul, ces trois aspects colorent la façon dont les citoyens abordent les questions de logements 128.

L'environnement est en changement rapide sur le plan de l'habitation par la construction de condos destinés à une population mieux nantie, rendant difficile l'accès pour les personnes

¹²⁶ Solidarité Saint-Henri, doc. 7.33, p. 4

¹²⁷ Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, doc. 7.13, p. 14

¹²⁸ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.1, p. 14

vulnérables à un logement convenable et à des coûts décents. Des intervenants plaident en ce sens pour la préservation du parc locatif¹²⁹ et proposent des mesures pour promouvoir le développement de logements communautaires.

On constate aussi qu'il y a peu de nouveaux logements abordables et communautaires qui pourraient répondre aux besoins de certains groupes de populations comme les grandes familles, les aînés et les jeunes de moins de 30 ans ¹³⁰. Cette situation, à laquelle la commission est sensible puisqu'elle prône une vision axée sur un milieu de vie ouvert à tous, soulève au sein de la population des inquiétudes et des préoccupations quant à l'approche de développement à adopter et aux solutions à mettre de l'avant pour la réguler.

L'enjeu du logement doit être un des axes majeurs dans le futur PDUES. La commission pense que toute question relative à l'habitation devrait être inspirée de l'urbanisme participatif qui insiste sur l'implication citoyenne afin de créer des milieux de vie répondant aux besoins des populations présentes et futures. Cette approche permet aux résidents de contribuer à la revitalisation de leur milieu en apportant leurs perceptions et leurs connaissances du terrain aux professionnels qui planifient l'aménagement du territoire. Cette façon de faire, dans le contexte de mise en œuvre du PDUES, pourrait être une stratégie afin de mobiliser la communauté à la fois pour la préservation du tissu social historique et pour faciliter son adaptation à la mixité grandissante.

En ce sens, la commission croit que l'arrondissement doit assumer un leadership pour trouver des solutions au manque de disponibilité de terrains en exerçant tous les pouvoirs qu'il possède lui permettant de faire des acquisitions et des réserves foncières, de développer des parcs de logements abordables en conformité avec ses différentes politiques existantes.

La mixité sociale

La mixité sociale désigne la présence simultanée, ou la cohabitation en un même lieu de personnes appartenant à des catégories socioprofessionnelles, à des cultures, à des nationalités et à des tranches d'âge différentes. En matière d'habitat, la mixité sociale se traduit par des quartiers hétérogènes, où vivent des personnes de niveau de vie, de cultures et d'origines variés¹³¹. La commission considère que ce concept, qui fait appel aux stratégies d'intégration inclusives, prend tout son sens dans le territoire étudié.

Il est généralement reconnu que la mixité sociale peut agir en prévention de la gentrification et en protection des personnes vulnérables, en raison d'une plus grande accessibilité aux logements abordables. À en juger par les opinions émises lors des audiences, beaucoup d'intervenants vont en ce sens, en optant sans ambages pour une grande mixité sociale et en invitant les décideurs à mettre en place des politiques qui encouragent l'ouverture et l'intégration de différents types de population sur le plan de l'habitation.

¹²⁹ P.O.P.I.R. - Comité Logement, doc. 7.23, p. 4

¹³⁰ Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 7.3, p. 12; Participants à l'atelier de la Maison de Jeunes RadoActif, 6 avril 2016

http://www.toupie.org/Dictionnaire/Mixite_sociale.htm, consulté le 19-06-2016

La commission invite donc l'arrondissement à intégrer au PDUES des orientations qui favorisent une plus grande mixité sociale sur le plan de l'habitation. En accord avec la proposition de vision, la mixité sociale permet de s'ouvrir aux autres, d'être solidaire et de tisser des liens avec des communautés différentes, qu'elles soient anciennes ou nouvelles sur le territoire.

La gentrification

La gentrification est considérée comme un processus de transformation du profil économique et social d'un quartier urbain ancien au profit d'une population mieux nantie. On peut, sans se tromper, avancer que le territoire à l'étude vit un changement en ce sens. Au cours des dernières années, particulièrement à Saint-Henri, il y a eu aux abords du canal de Lachine la construction d'édifices à condos destinés à l'établissement de nouvelles populations. Cette réalité, jusqu'ici plus diffuse dans les autres parties du territoire, commence tranquillement à s'y répandre. La commission constate que ce fait social soulève des passions. Certains considèrent les impacts de la gentrification injustes en raison de leurs conséquences néfastes sur les populations marginalisées, tandis que d'autres argumentent qu'il s'agit d'une transformation nécessaire pour assurer la revitalisation du territoire. Les chercheurs François Boucher et Jocelyn Maclure pensent, par ailleurs, que ce phénomène peut contrer les effets de l'étalement urbain et favoriser une meilleure cohabitation et mixité sociale.

La commission est consciente de l'environnement changeant du quartier et des différentes réactions que génèrent ces transformations. La commission pense que la vision d'un milieu de vie responsable, ouvert et dynamique qu'elle propose permet de réconcilier les deux positions.

Dans le même esprit, la commission s'inspire de la position de certains observateurs, comme le journaliste Paul Journet de la Presse, qui croit que la réponse est politique et affirme que « *Le politique doit construire plus de logements sociaux et abordables* ¹³³. » Cependant, la commission va plus loin et estime qu'une partie de la solution appartient à la communauté. Elle est donc sociocommunautaire dans le sens de permettre aux citoyens de devenir des acteurs de changements de leur propre milieu selon l'approche d'intervention « Pour, Par et Avec », en lien avec l'un des principes d'action de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui promeut la participation des individus et des communautés locales aux décisions et aux actions qui les concernent ¹³⁴. Ainsi, ils ne subiront pas l'évolution de leur environnement, mais contribueront plutôt à son devenir.

Dans cette perspective, la commission est d'avis que le PDUES doit faire en sorte que les solutions soient intégrées dans un plan d'ensemble. Pour y arriver, une avenue pour les différents acteurs sociopolitiques actifs dans le territoire serait de créer un espace de réflexion

http://www.ledevoir.com/politique/montreal/472326/la-gentrification-est-elle-injuste, consulté le 20-06-2016

¹³³ http://plus.lapresse.ca/screens/c6b422eb-6e59-4adb-a756-b303113d7ce3%7C 0.html, consulté le 20-06-2016

https://observatoirevivreensemble.org/sites/observatoirevivreensemble.org/files/cadre_de_reference_0.pdf, consulté le 19 juillet 2016

pour coconstruire le plan et s'entendre sur les mesures appropriées. La commission invite donc l'arrondissement comme structure de gouvernance locale à en assumer le leadership en mobilisant ses partenaires pour mettre en place cet espace afin de réfléchir au futur du territoire ainsi qu'aux mesures de contrôle et de mitigation des effets de la gentrification, dans le but d'éviter de créer des clivages dans la population.

La densification

Comme la gentrification, la densification suscite des réactions diverses. À la lumière des propos entendus au cours de la consultation, il convient probablement de distinguer les deux concepts. Densifier ne signifie pas nécessairement « embourgeoiser » ou « gentrifier »; densifier veut simplement dire : augmenter la proportion de logements sur une superficie donnée, indépendamment du type de personnes et du type d'habitations. On peut fort bien densifier en construisant du logement abordable, que ce soit du logement locatif, des coopératives, du logement social, ou encore des condos abordables. Pour densifier, il n'est pas du tout nécessaire de construire des condos de luxe.

Selon la commission, l'arrondissement devrait viser à augmenter la population sur le territoire pour dynamiser le milieu et diversifier l'offre résidentielle afin de répondre à différents profils de personnes. Il serait souhaitable que l'arrondissement décide du type de densification du territoire qui serait optimal, des endroits où il conviendrait de densifier et des façons d'y arriver. Cette densification doit se faire dans le respect du caractère patrimonial de la trame urbaine du territoire à l'aide de règles d'insertion et d'intégration claires.

La commission est consciente que l'arrondissement est déjà proactif dans l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux développements résidentiels. Toutefois, la commission l'invite à aller plus loin et à inclure au PDUES une approche permettant d'assurer la prise en compte, lors de l'évaluation de tout nouveau projet immobilier, de sa contribution à la diversification de l'offre résidentielle. Une telle approche permettrait, lorsque des situations nouvelles ou inédites se présentent, de saisir toutes les opportunités pour favoriser le plus possible une inclusion in situ des populations moins nanties dans les nouveaux développements immobiliers, peu importe leur taille.

- R-4 La commission recommande d'inclure au PDUES des orientations qui permettraient à l'arrondissement d'étendre l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables à tous les nouveaux développements résidentiels, peu importe la taille du projet et de favoriser le plus possible l'inclusion in situ.
- R-5 La commission recommande d'inclure dans le PDUES des orientations visant une densification modérée du territoire afin de diversifier l'offre résidentielle, tout en établissant des règles claires d'intégration des nouveaux bâtiments au cadre bâti existant et en y permettant les projets innovants.

R-6 La commission recommande que la densification du secteur soit accompagnée de mesures garantissant la construction de logements communautaires et abordables, de mesures favorisant le maintien, l'entretien et l'abordabilité du parc locatif existant par des moyens concrets limitant et encadrant la conversion des plex en copropriété et bonifiant les programmes de rénovation des logements existants.

3.2 Dynamiser l'économie locale

La détérioration des artères commerciales, la disparition progressive du commerce local et des services de proximité, ainsi que la préservation des zones d'emplois et le développement de l'emploi, sont les principales problématiques économiques soulevées au cours de la consultation. La commission aurait souhaité pouvoir appuyer son analyse sur plus d'interventions menant à des propositions concrètes de positionnement économique original du territoire qui auraient permis de dégager des pistes d'actions pour le concrétiser. Elle croit néanmoins que les préoccupations exprimées renforcent l'énoncé de vision proposé autour des idées de responsabilité, d'ouverture et de dynamisme.

3.2.1 La détérioration des artères commerciales et la disparition progressive du commerce local et des services de proximité

La détérioration des deux principales artères commerciales du secteur, Monk et de l'Église, a fait l'objet d'interventions très tôt dans les consultations et est revenue souvent dans les échanges. En fait, cette problématique a été mise en exergue lorsque les gens ont parlé de leur milieu de vie, des déserts alimentaires, du développement économique et de la mobilité. L'exemple de la rue de l'Église a été souligné lorsqu'un résident a fait valoir qu'il devrait pouvoir s'y rendre aisément à pied, y déambuler dans un décor urbain agréable, pourvu de bancs et d'arbres, y magasiner pour se nourrir et se vêtir, y trouver son coiffeur, son institution financière, sa clinique médicale, envoyer son enfant dans une garderie ou une école à proximité.

Or, une simple marche dans le quartier démontre à quel point cette rue, jadis grouillante, vivante, importante dans la vie des gens, est devenue vide, sans beaucoup d'activités commerciales ou de services. Les commerces sont déclinants et les bâtiments vétustes et délabrés. Comme plusieurs l'ont souligné, chacun à leur façon, la commission croit que pour permettre à un milieu de vie d'être dynamique, il est essentiel d'offrir un environnement propice au développement de commerces locaux, notamment sur les artères commerciales comme Monk et de l'Église.

Il faut donc agir sur plusieurs fronts à la fois afin de dynamiser les artères commerciales locales : améliorer la qualité du domaine public et de l'environnement en général et augmenter le bassin de clients, tout en s'assurant de contrôler les effets de la gentrification commerciale possible dans le but de répondre aux besoins, aux attentes et aux aspirations de tous.

Pour redorer le blason des rues commerciales, la commission adhère aux propos des participants à la consultation qui convergent vers la nécessité de poser des gestes pour améliorer, sécuriser et embellir le domaine public. À cet effet, il est important pour la commission de :

- faciliter l'accès aux rues commerciales;
- faciliter la mobilité par diverses mesures, telles la piétonisation totale ou ponctuelle d'une partie du boulevard Monk;
- refaire les rues et les trottoirs et les maintenir en bon état;
- planter des arbres, des fleurs et autres végétaux;
- placer des poubelles au design agréable en quantité suffisante;
- installer un éclairage adéquat, contribuant à la sécurité et au sentiment de sécurité;
- installer des bancs et, en général, du mobilier urbain propre et en bon état.

Toujours dans le but d'embellir les rues commerciales, il serait intéressant, de l'avis de la commission, de réfléchir aux possibilités d'inclure dans le PDUES des incitatifs à la rénovation des façades de locaux commerciaux sur certains tronçons de rues propices à l'établissement de commerces et de services de proximité.

Pour assurer la pérennité des artères commerciales locales revitalisées, il est important d'assurer un bassin de consommateurs. La nécessité de créer une demande suffisante a été quelques fois abordée. En plus de viser à augmenter la population sur le territoire du PDUES, la commission croit que l'arrondissement devrait attirer des gens de l'extérieur, par exemple, des visiteurs et des cyclistes. Une signalisation unique ou une marque de commerce déployée de manière stratégique sur les grands axes du territoire et aux abords de ceux-ci pourrait, selon la commission, contribuer à faire connaître davantage les attraits du milieu et ainsi augmenter le bassin de clients potentiels pour les commerces et services du secteur.

Une fois revalorisés, les nombreux points d'intérêt historique que recèle le secteur, une fois mieux exploité le potentiel récréotouristique que constitue le canal de Lachine, une fois terminé le réaménagement du Pôle Gadbois avec ses nouveaux attraits, une fois déployée une stratégie de signalisation efficace, une fois les infrastructures camouflées sous un verdissement massif et unique, il est fort probable que la clientèle potentielle pour les commerces locaux se verrait ainsi augmentée.

R-7 La commission recommande à l'arrondissement que le PDUES mise sur un programme d'embellissement du domaine public comprenant du verdissement massif, la mise en valeur des points d'intérêt historique et le développement du potentiel récréotouristique du territoire, ainsi que la création d'une signalisation unique appropriée pour attirer toutes les clientèles, dont les visiteurs de la piste cyclable du canal et les automobilistes circulant sur l'échangeur vers les commerces et les points d'intérêt locaux.

Un autre phénomène, relevé par plusieurs, est celui de la gentrification commerciale qui accompagne souvent l'arrivée massive de résidents mieux nantis dans un quartier.

Ce concept fait référence au fait que, lorsque de nouveaux commerces de proximité offrant des produits différents à des clientèles plus fortunées arrivent sur une rue commerciale traditionnelle, on observe souvent des hausses importantes du coût des loyers commerciaux. Par la suite, les commerçants du quartier doivent, tôt ou tard, abandonner leurs activités, incapables de payer les nouveaux loyers ni de hausser leurs prix, limités par la capacité de payer de leur clientèle traditionnelle. Cette transformation semble particulièrement marquée quand arrivent de grandes bannières, avec des capacités financières plus solides. Ce phénomène se produit un peu partout. Il est présent dans le Sud-Ouest comme ailleurs, bien qu'il ne soit pas encore visible sur le territoire du futur PDUES.

Il s'agit là d'un phénomène à surveiller de très près pour lequel la commission estime que l'arrondissement doit trouver des pistes de solution, en gardant en tête que le milieu de vie est à requalifier au bénéfice de tous les résidents, anciens et nouveaux. Des pistes de solution pourraient se trouver dans une règlementation qui favoriserait un certain contingentement du type de commerces, dans un choix conscient de favoriser certains types d'activités liées à l'économie sociale et de partage, ainsi que dans une taxation progressiste pour diminuer l'impact du phénomène sur les commerces d'un territoire donné (ex.: étalement d'une éventuelle augmentation du rôle d'évaluation pour certains types de commerces, congé partiel de taxes dans certaines conditions, etc.).

R-8 La commission recommande que l'arrondissement entame, dans le cadre de l'élaboration du PDUES, une réflexion sur les moyens à prendre pour atténuer le phénomène de gentrification commerciale et pour soutenir les commerçants locaux.

Parmi les autres idées intéressantes entendues, mentionnons celle d'implanter de petits commerces et kiosques le long du canal pour animer ses environs, répondre aux besoins des promeneurs et visiteurs, tout en créant de l'emploi.

Les déserts alimentaires

Le désert alimentaire se définit comme une situation où, dans un secteur donné, on observe un accès limité à des commerces pouvant favoriser une saine alimentation et qui est défavorisé sur le plan socioéconomique. Le territoire étudié correspond donc à cette définition, car les marchés d'alimentation ne se retrouvent pas à distance de marche et un nombre important de personnes y vivent sous le seuil de faible revenu. La plupart des résidents auraient donc de la difficulté à s'approvisionner en fruits et légumes. On peut supposer que cette réalité, en opposition à la vision de milieu de vie proposée, touche davantage les personnes vulnérables, particulièrement les aînés et les familles avec enfants sous le seuil de faible revenu.

Au cours de la consultation, différents intervenants ont fait remarquer le manque de commerces alimentaires et appellent à l'implantation d'un plus grand nombre d'épiceries.

Par ailleurs, la majorité des répondants au questionnaire en ligne habitant sur le territoire du PDUES disent effectuer la plupart de leurs achats courants à l'intérieur du territoire. La contradiction rend perplexe la commission qui croit qu'il serait opportun de fouiller la question et de dresser un meilleur portrait de la situation.

Il a été proposé de mettre en place une entreprise pour promouvoir l'agriculture urbaine à grande échelle par la création d'un système alimentaire durable : une idée qui vise « à produire des fermes verticales aquaponiques commerciales (FVAC) qui seront en mesure d'offrir une nourriture de qualité facilement accessible et abordable pour les populations de déserts alimentaires, notamment pour les individus les plus démunis¹³⁵. »

Cette idée, qui fait appel à des technologies nouvelles de production alimentaire, a retenu l'attention de la commission. Ce genre de projet semble être un bel exemple d'action à promouvoir dans le cadre du PDUES, car il va dans le sens de l'accessibilité physique et financière de la production alimentaire, tout en travaillant dans une optique de création d'emplois locaux.

Dans ce contexte, la commission invite les acteurs concernés à profiter du PDUES pour documenter davantage l'enjeu de désert alimentaire et d'identifier, dans l'esprit de la vision du milieu de vie responsable, ouvert et dynamique, les meilleures stratégies en matière d'agriculture urbaine, comme le développement des jardins sur les toits, la plantation d'arbres fruitiers dans les espaces appropriés, le développement de jardins communautaires et collectifs, ainsi que l'utilisation des cours des édifices publics et même des terrains privés, dans une perspective d'échange de services comme il s'en fait dans d'autres quartiers.

L'agriculture urbaine, dont les jardins collectifs, est reconnue pour avoir des effets positifs multiples (alimentation locale et saine, exercice, embellissement). En plus d'améliorer la sécurité alimentaire d'un groupe, d'augmenter le verdissement d'un secteur et de procurer une production responsable et locale, les jardins collectifs en particulier, permettent de créer des liens entre les jardiniers et de briser l'isolement de certaines populations plus vulnérables de par leur mode de fonctionnement « collectif ».

Les aménagements paysagers comestibles peuvent également répondre à deux problématiques identifiées dans le cadre de la consultation, soit : verdir le territoire et améliorer la sécurité alimentaire des populations plus vulnérables.

R-9 La commission invite l'arrondissement à prendre acte de cet enjeu dans le cadre de l'élaboration du PDUES et à documenter la situation du désert alimentaire du territoire.

¹³⁵ Écosystèmes Alimentaires Urbains (ÉAU) et Quo Vadis, doc. 7.8, p. 5

3.2.2 La préservation et le développement de l'emploi

La question de l'emploi apparaît importante dans la revitalisation du territoire. À cet égard, plusieurs interventions ont mis en évidence la protection et la consolidation de la vocation des zones d'emplois existantes, dont celle du secteur Cabot. La mixité des usages déjà présente dans ce secteur (industriel léger, commercial, ateliers d'artistes) devrait être optimisée. En lien avec la vision énoncée, la commission est d'avis que la dynamisation économique du secteur est au cœur d'un milieu où il fait bon vivre. Les zones d'emplois sont des « richesses pour la communauté 136 » et méritent d'être protégées.

Par ailleurs, comme le prône le RESO, la commission croit que pour renforcer les fonctions commerciales et industrielles, il faut réitérer avec conviction la vocation des zones d'emplois et les développer afin de les protéger de la spéculation résidentielle. Laisser le marché se réguler lui-même totalement n'est pas la solution. Il faut donc prendre les mesures appropriées (zonage, développement des infrastructures, aménagement du domaine public, programmes d'encouragement, etc.) pour en orienter le développement, car dans certains secteurs la spéculation foncière pour la construction de condos de luxe est forte. La transformation des zones d'emplois au profit du résidentiel peut être très payante à court terme, mais ne va pas nécessairement dans le sens du bien commun.

En général, on cherche à créer des zones industrielles à proximité des autoroutes, de façon à en optimiser l'usage pour le transport des marchandises. La commission retient l'idée de créer une masse critique d'entreprises et d'emplois dans des zones moins propices à l'habitation, comme aux abords de l'échangeur, tirant ainsi avantage des autoroutes et autres voies de circulation déjà présentes pour le camionnage.

Il est vrai que les zones d'emplois où se pratiquent des activités industrielles et d'entreposage extérieur peuvent être des sources de nuisances pour les zones résidentielles voisines. Les zones tampons, notamment des espaces verts ou des édifices à bureaux, sont des moyens privilégiés propres à minimiser les nuisances vécues par les résidents. La commission invite l'arrondissement à prévoir la création de zones tampons pour minimiser les nuisances à la frontière des zones résidentielles et favoriser une meilleure cohabitation d'usages.

R-10 La commission recommande que le futur PDUES réaffirme, protège et consolide la vocation des zones d'emplois actuelles, dont celle du secteur Cabot, en stimulant leur développement et en prévoyant l'implantation d'une zone tampon pour réduire les nuisances.

Favoriser l'embauche locale

Parallèlement au développement des zones d'emplois, l'arrondissement devrait porter une attention particulière à la mise en place de conditions favorisant l'accès des résidents aux emplois locaux. D'abord, cette mesure contribuerait à relever le revenu de la population locale

¹³⁶ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.1.1, p. 21

dont le revenu médian est moins élevé que la moyenne montréalaise; ensuite, cela irait dans le sens du développement durable en réduisant la pollution par la limitation des déplacements et par la promotion du transport actif; enfin, cette mesure favoriserait la mixité sociale en rendant tous les types d'emplois – manufacturier, professionnel, technique, de bureau – disponibles à la population locale.

R-11 La commission recommande que le futur PDUES prévoie des mesures et des programmes pour favoriser l'embauche locale.

3.3 Se déplacer

Ici, comme dans toutes les grandes villes nord-américaines, la mobilité des personnes est articulée autour de l'utilisation prépondérante de l'automobile, ce qui a des incidences majeures, entre autres, sur l'aménagement de l'espace, la qualité de l'air et la facilité de se déplacer à l'aide de modes de transport alternatifs à la voiture.

Sur le territoire du PDUES, les piétons et les cyclistes vivent des problèmes de sécurité et de confort constants :

- certaines intersections ne sont pas sécuritaires;
- le temps alloué aux traverses piétonnes est souvent insuffisant;
- les véhicules roulent très vite sur certaines artères;
- les circuits piétons ne sont pas attirants en général : le mobilier urbain est souvent sale et insuffisant, l'éclairage inadéquat, les ilots de chaleur omniprésents;
- hormis la piste le long du canal, les installations pour les cyclistes sont aussi inadéquates, parfois inexistantes, souvent dangereuses.

3.3.1 Améliorer la mobilité des personnes : les transports actifs au cœur des actions du PDUES

Les interventions à la consultation convergent vers une vision qui met la personne, sa sécurité, sa qualité de vie et son confort au centre des préoccupations. En ce sens, les participants souhaitent que les pouvoirs publics mettent en place un train de mesures favorisant clairement les piétons et les cyclistes. Les orientations de la Ville et celles de l'arrondissement relativement au développement durable et aux espaces verts, vont globalement dans ce sens 137.

Aussi, pour élaborer le PDUES, il se dégage des pistes d'action claires :

 adopter des mesures d'apaisement de la circulation sur les grandes artères que sont Saint-Patrick et De La Vérendrye;

¹³⁷ Montréal durable 2016-2020; Plan directeur des parcs et espaces verts, mai 2010, arrondissement Le Sud-Ouest; Plan local de développement durable 2013-2015, arrondissement Le Sud-Ouest

- s'assurer que soient appliquées les règles concernant la vitesse sur l'ensemble du territoire;
- construire des saillies de trottoirs là où requis;
- améliorer les feux de signalisation pour laisser suffisamment de temps pour traverser;
- ajouter des passages piétons ou autres mesures là où cela pourrait améliorer la sécurité des personnes, par exemple, devant l'école James Lyng;
- même après la fin des travaux de l'échangeur, garder une attention particulière à bien distinguer le réseau viaire local des voies de transit qui traversent le quartier et veiller à limiter la circulation de camions lourds;
- aménager plusieurs nouvelles pistes cyclables, en particulier dans les axes nord-sud;
- transformer les voies cyclables en piste, en site propre, partout où c'est possible;
- utiliser une signalisation efficace, à la fine pointe, dont le premier objectif est de protéger la personne;
- utiliser des matériaux et des couleurs différentes de recouvrement du sol pour annoncer certains endroits dangereux : intersections, chemin de fer, etc.;
- créer des sas (bike box) pour les vélos à certaines intersections où cela peut réduire le risque pour les cyclistes.

R-12 La commission recommande que le PDUES adopte une vision axée sur le transport actif, sur la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que sur la santé et la qualité de vie des résidents.

Toujours dans l'idée de placer les piétons et les cyclistes au cœur des actions du PDUES, il est important d'améliorer la convivialité des parcours par l'ajout de mobilier urbain de qualité, d'un éclairage adéquat, d'un important effort de verdissement et de prévoir un entretien adéquat avec un plan de mesures observables et mesurables.

3.3.2 Améliorer la mobilité des personnes : tisser des liens entre les secteurs

La question du désenclavement pose plusieurs défis d'aménagement. Malgré les difficultés prévisibles, cette question est majeure. Le CIUSSS en a très bien campé les paramètres dans son mémoire et rappelle que cette question concerne non seulement les facilités de se déplacer, mais aussi le sentiment de sécurité, l'isolement des personnes et l'accès aux ressources.

En analysant les nombreuses interventions sur cette question, il se dégage deux niveaux de problèmes : d'abord, il faut mieux relier les différentes parties du territoire du PDUES entre elles (Saint-Henri Ouest, Émard, Côte-Saint-Paul) et diminuer les barrières urbaines. En d'autres termes, créer des ponts entre les secteurs.

R-13 À cette fin, la commission recommande que le PDUES mise sur la connectivité en s'attardant à :

- faciliter les déplacements entre les principaux points d'intérêts et de services aux citoyens, comme le complexe récréatif Gadbois, le canal de Lachine, le CUSM, les stations de métro;
- relier les différents parcs entre eux par un réseau vert cyclable et piéton.

En ce qui concerne le désenclavement, plusieurs intervenants ont aussi porté leur regard à un niveau plus large, proposant que le PDUES embrasse un territoire plus grand, de façon à mieux intégrer le milieu lui-même dans l'ensemble du sud-ouest. Ainsi, certains ont souligné l'intérêt qu'il y avait à intégrer la falaise Saint-Jacques, la cour Turcot et les quartiers environnants dans le territoire du PDUES.

Sans proposer de modifications formelles aux frontières du territoire du PDUES, la commission croit que l'arrondissement gagnerait à s'assurer d'intégrer le mieux possible ce secteur aux espaces et quartiers limitrophes en agissant, par exemple, sur le réseau de rues et de pistes cyclables menant à l'extérieur du territoire, sur la qualité des ouvertures sous l'échangeur, ou en rendant les ponts et passerelles sur le canal les plus attrayants et efficaces possibles. Il pourrait, par exemple, évaluer la possibilité de prolonger le sentier de l'allée des Tanneries vers le métro Place-Saint-Henri afin de faciliter les déplacements à pied et en vélo.

Ainsi, chaque intervention sur le domaine public participerait à la composition progressive d'un paysage urbain plus convivial, ponctué de lieux de passage et d'espaces de socialisation dotés d'une valeur d'usage et identitaire forte pour les résidents et les travailleurs du secteur.

L'entretien des passages sous les ponts étagés

Dans ses différentes publications d'information sur Turcot, le MTQ souligne les efforts faits pour rendre les passages sous les ponts étagés de l'échangeur plus attrayants, mieux éclairés; on y a même mis de la couleur. Ces passages apparaissent comme autant de petites fenêtres ouvertes sur l'extérieur. Ils sont des éléments essentiels au désenclavement du territoire. L'arrondissement et ses partenaires devront mettre en place les mesures appropriées, notamment en termes d'entretien, pour s'assurer que ces bonnes intentions survivent au passage du temps. Un programme d'entretien devrait identifier les composantes à entretenir, les moments où une intervention est requise, les responsables de l'intervention, les sources du financement, les moyens et les indicateurs de suivi, ainsi que les coûts prévisibles.

R-14 La commission recommande que le PDUES prévoie la mise en place d'un programme rigoureux d'entretien préventif et correctif des passages sous les structures de l'échangeur ainsi qu'un système de partage des coûts d'entretien.

Le transport collectif

Le transport collectif est un autre élément qui peut aider à tisser des liens entre les secteurs en permettant aux résidents de se déplacer à l'intérieur du territoire du futur PDUES et avec les quartiers avoisinants.

Plusieurs interventions ont dénoncé la piètre qualité du service de transport collectif sur le territoire du PDUES, particulièrement la fréquence et la fiabilité des lignes 36 et 37.

Selon la commission, il serait pertinent de revoir le trajet des circuits existants, d'utiliser d'autres types de véhicules comme des minibus, pour desservir certaines clientèles à certains moments, d'étudier la possibilité de créer des « navettes Or 138 » comme cela existe dans d'autres quartiers de Montréal. Dans le but de faciliter les déplacements et améliorer les liens entre les secteurs, il serait également intéressant d'implanter quelques stations Bixi sur le territoire, notamment à proximité des points d'intérêts comme le Pôle Gadbois et les stations de métro. Un service de taxi collectif ou de minibus pourrait aussi permettre aux utilisateurs du complexe récréatif Gadbois de se déplacer en transport collectif malgré leur équipement sportif encombrant.

Enfin, sachant que ce territoire est entouré par quatre stations de métro (Monk, Jolicoeur, Lionel-Groulx et place Saint-Henri), comment pourrait-on utiliser cet atout comme levier pour agir sur l'offre et la demande de transport collectif? L'amélioration de la connectivité à l'intérieur du territoire et avec les quartiers limitrophes pourrait également faciliter l'implantation d'un réseau de transport collectif plus efficace.

R-15 La commission recommande que le PDUES prévoie un lieu de concertation entre l'arrondissement, la Ville, la STM et tout autre partenaire potentiel pour élaborer un plan d'action destiné à doter le secteur d'un service efficace de transports collectifs et alternatifs afin de tisser des liens entre les secteurs et améliorer la connectivité interarrondissement.

3.4 Les traces du passé : une histoire à faire connaître et à partager

La Canada Malting, la Caserne 24, l'église Saint-Paul, le Centre Saint-Paul, les artefacts du village des Tanneries, les anciens bâtiments industriels; toutes ces composantes font partie de l'histoire du territoire du futur PDUES. La commission est d'avis qu'il faut reconnaître l'histoire des secteurs et celle du patrimoine industriel et architectural, tout en cherchant à les intégrer dans la vie des citoyens. La commission s'appuie aussi sur un énoncé de l'arrondissement du Sud-Ouest qui précise que « la préservation du patrimoine constitue un aspect majeur pour la revitalisation des quartiers ainsi que pour la préservation de leur histoire 139. »

¹³⁸ Il y a dix navettes Or actuellement en service dans autant de quartiers de Montréal. Ces navettes répondent aux besoins de déplacements des personnes âgées en suivant un circuit spécialement dessiné pour le secteur : résidences de personnes âgées, cliniques médicales, rue commerciale, station de métro, centre de loisirs, etc. Elles sont offertes surtout en période hors pointe.

¹³⁹ Le patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, doc. 5.5

Les traces de l'histoire, toujours présentes sur le territoire du PDUES, sont un levier important sur lequel il faut s'appuyer pour protéger son essor. Cette opinion a été exprimée par plusieurs intervenants de toutes provenances. L'histoire et le patrimoine représentent une valeur ajoutée qui participe à faire du territoire un lieu doté d'une identité qui lui est propre.

En misant sur son histoire et son patrimoine, il serait possible de faire du territoire du PDUES un milieu captivant, alors qu'y vivre, y travailler et y déambuler deviendraient des expériences stimulantes.

Plusieurs bâtiments historiques sont reconnus comme ayant un caractère contributif au territoire; ils font partie de son histoire industrielle. Reconnus par l'arrondissement du Sud-Ouest comme ayant une valeur patrimoniale¹⁴⁰, il serait justifié, en les protégeant ou en les recyclant, d'en faire des outils de développement et d'animation du territoire.

La Canada Malting, située sur le bord du canal de Lachine dans le secteur Saint-Henri Ouest est un très bel exemple d'architecture industrielle; il serait approprié d'en faire une composante marquante du territoire du PDUES.

Le village des Tanneries, le premier complexe artisanal/industriel du Canada; le canal de Lachine, une première voie maritime qui ouvre le passage des bateaux vers l'intérieur du continent; la voie ferrée qui a vu le premier train relier le centre-ville de Montréal pour ensuite relier les ports anglais de l'Atlantique¹⁴¹ ne sont que quelques autres exemples de l'importance de la richesse de l'histoire du territoire à faire connaître.

R-16 La commission recommande que le PDUES capitalise sur l'histoire et le patrimoine du territoire afin de redynamiser certains secteurs comme le cœur de l'ancien village Côte-Saint-Paul situé sur l'avenue de l'Église.

R-17 La commission recommande que le PDUES propose une stratégie afin de protéger et de mettre en valeur les éléments qui constituent les fondements de l'histoire manufacturière et industrielle du Canada.

3.5 Les équipements collectifs

Les équipements collectifs, comme les parcs et les centres sportifs, contribuent à faire bouger les jeunes et les moins jeunes, mais aussi à faire de belles rencontres et créer des liens entre les membres d'une communauté. L'occupation par les citoyens des parcs et des espaces publics est propice à la participation sociale et contribue à la création de liens propres à consolider le tissu social¹⁴². Afin de briser l'isolement tout en favorisant la santé et le bien-être de la population locale, l'aménagement des parcs et espaces publics doit tenir compte de tous les groupes d'âge et de toutes les conditions physiques.

¹⁴⁰ Carte du patrimoine bâti et archéologique, doc. 3.1.5

¹⁴¹ Société historique de Saint-Henri, doc. 7.5, p. 4

¹⁴² CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.1, p. 18

Les parcs

Au cours de la consultation, il a été porté à l'attention de la commission que les parcs et espaces publics présents sur le territoire étaient peu ou pas entretenus, que le mobilier y était soit absent, mal entretenu ou mal adapté aux différents groupes. Les parcs et les espaces publics doivent être aménagés de sorte qu'ils respectent les normes d'accessibilité universelle et répondent aux besoins de plusieurs groupes de personnes à la fois.

Plusieurs terrains publics servent actuellement dans le cadre des travaux de réfection de l'échangeur et de l'autoroute. Transformer en parc certains des espaces qui seront libérés une fois les chantiers terminés apparaît comme une manière de plus pour verdir le territoire et marquer son identité de milieu de vie responsable, mais également comme une opportunité d'impliquer la communauté dans l'aménagement de son milieu.

La consolidation du Pôle Gadbois

Lors de la consultation, la Ville de Montréal a présenté sa Vision pour le Pôle Gadbois 143. Rappelons que dans le cadre de la construction de l'infrastructure de l'échangeur Turcot, le MTQ a confirmé sa participation financière pour la réalisation de projets aux abords de l'autoroute A-15 et pour le réaménagement du Pôle Gadbois.

Dans son document de Vision, la Ville propose ses grandes orientations d'aménagement : Créer un milieu de vie de qualité, accueillant et inclusif; En faire un lieu significatif pour l'ensemble de la communauté; Améliorer l'accessibilité, sous toutes ses formes et modalités; Accroître le sentiment de sécurité des usagers; Compléter et diversifier l'offre de services; miser sur le potentiel artistique des infrastructures et des équipements; Consolider le centre récréatif Gadbois 144.

Plus concrètement, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de la Ville de Montréal identifie quatre zones d'intervention de part et d'autre du canal de Lachine, soient les zones nautique, récréative, ados et jeunes adultes et, finalement, sportive (voir Figure 2). Quoiqu'aucune intervention ne soit venue remettre en question les zones d'intervention identifiées par le SIVT, plusieurs citoyens ont suggéré des améliorations ou partagé certaines appréhensions, particulièrement en ce qui a trait à la situation physique de la zone ados et jeunes adultes prévue sous la structure de l'échangeur.

¹⁴³ Vision pour le Pôle Gadbois; Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) – Division Grands projets – portefeuille 1, 21 avril 2016, doc. 6.3.2

144 Vision pour le Pôle Gadbois; Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) – Division Grands projets –

portefeuille 1, 21 avril 2016, doc. 6.3.2

La zone nautique et le canal de Lachine – Zone 1

Le canal de Lachine et ses abords, au cœur du Pôle Gadbois, est déjà un lieu fréquenté par nombre de citoyens et de visiteurs qui apprécient y flâner ou pratiquer des activités nautiques. Les abords du canal sont aussi un lieu de passage pour le transport actif.

Toutes les interventions entendues lors de la consultation vont dans le même sens : 1) faciliter, pour tous les citoyens, l'accès au canal de Lachine pour y pratiquer des activités aquatiques; 2) rendre plus accessibles les berges et le canal de Lachine pour les citoyens habitant de part et d'autre du canal.

En ce qui a trait aux activités aquatiques, plusieurs suggestions ont émané des ateliers créatifs tenus dans le cadre de la consultation : ajout de rampes de mises à l'eau pour Kayaks; faire du canal un canal Rideau pour le patin, mais avec des commodités (abris, toilettes, prendre un verre, etc.); aménager des descentes pour les petites embarcations publiques.

Les liens cyclables pour les résidents de Côte-Saint-Paul et Émard sont quasi inexistants, limitant ainsi l'accès de ces citoyens au canal et à ses abords.

La commission considère que le réseau de pistes cyclables devrait être étendu de sorte à faciliter l'accès aux berges pour les citoyens d'Émard/Côte-Saint-Paul sur les rues Monk et Angers.

L'étendue du réseau doit aussi permettre la cohabitation sécuritaire des piétons et des cyclistes de façon à encourager le transport actif, tel que prévu dans le Plan de développement durable 2013-2015 de l'arrondissement 145.

La zone récréative – Zone 2

Prévue à l'est et juste au sud du complexe récréatif Gadbois, le SIVT projette d'y implanter un lieu de détente orienté vers les activités libres 146. Cette proposition va dans le sens des suggestions exprimées par les citoyens ayant participé à la consultation citoyenne en ligne 147, ainsi qu'à celle menée par l'école James Lyng auprès de ses étudiants 148.

La commission estime que des aménagements propices aux activités libres correspondent aux souhaits des citoyens et participeraient à faire du Pôle Gadbois un lieu de rencontre, d'échanges et de socialisation. À titre d'exemples, mentionnons des aires de pique-nique, des zones détente aménagées avec du mobilier urbain ou encore une aire de skateboard.

¹⁴⁵ Plan de développement durable 2013-2015, arrondissement du Sud-Ouest, p. 5

¹⁴⁶ M. David Ross, doc. 6.3.5, L. 452-457

¹⁴⁷ Synthèse de la contribution citoyenne sur le Pôle Gadbois en date du 9 mai 2016, doc. 6.5, p. 10

¹⁴⁸ École James Lyng, doc. 7.30, p. 4

La question du stationnement

Le complexe récréatif Gadbois est particulièrement touché par la reconfiguration de l'échangeur Turcot et a perdu l'usage de ses espaces de stationnement. L'absence d'espaces de stationnement peut avoir des impacts négatifs sur le niveau de fréquentation des installations du complexe récréatif Gadbois.

Au-delà du fait que le manque d'espaces de stationnement ait fait l'objet de quelques mentions lors des ateliers créatifs tenus au complexe récréatif Gadbois et à l'école James Lyng, la commission s'interroge sur le fait que cette question n'ait à aucun moment été soulevée lors des séances d'audition des opinions. Tout en appuyant le fait que l'arrondissement souhaite favoriser le recours aux déplacements actifs¹⁴⁹, la commission estime important que des mesures soient mises en place afin d'offrir aux usagers les espaces de stationnement nécessaires afin d'assurer au complexe récréatif Gadbois un niveau de fréquentation adéquat.

Dans l'esprit de verdir massivement les abords de l'échangeur afin d'en minimiser les effets sur le milieu, la commission considère que le stationnement aménagé dans le cadre du réaménagement du Pôle Gadbois doit être vert, en intégrant des plantations d'arbres, arbustes, mais aussi en utilisant un revêtement perméable et clair qui minimise les effets d'îlots de chaleur et les eaux de ruissellement.

La zone ados et jeunes adultes – Zone 3

Dans son document de *Vision*, le SIVT propose de créer une zone ados et jeunes adultes sous le pont à hauban, au sud du canal de Lachine. La commission partage les préoccupations de plusieurs intervenants en ce qui a trait aux possibles effets de cloisonnement, aux vibrations et au bruit; réaliser des activités sous une structure de ce type pourrait augmenter les risques pour la santé des usagers.

La future zone ados et jeunes adultes sera enclavée, sombre et poussiéreuse, demandera de grands efforts d'animation de la part des groupes communautaires et nécessitera probablement d'être sécurisée; il est raisonnable de penser que cet endroit sera rapidement dévié de sa fonction initiale. Dans son mémoire, Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul suggère de faire de l'espace prévu un lieu de passage ouvert afin de le relier au réseau de parcs existants ¹⁵⁰. La commission encourage le SIVT à explorer la faisabilité de cette suggestion ou à développer d'autres usages pour le site.

La zone sportive – Zone 4

Dans le projet du SIVT, la zone sportive est située au nord de la rue Notre-Dame; le terrain de baseball présentement situé sur le côté Est du complexe récréatif Gadbois pourrait être

Plan de développement durable 2013-2015, arrondissement du Sud-Ouest

¹⁵⁰ Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, doc. 7.13, p. 17

déménagé dans la zone sportive libérant ainsi un espace pour activités sportives diverses. Via une consultation citoyenne 151, près de six répondants sur dix souhaitent que la zone soit aménagée pour permettre les activités sportives individuelles, telles un circuit de mise en forme, ou encore une patinoire quatre saisons. Seuls 12 % des répondants souhaitent un terrain de baseball.

La commission invite le SIVT à tenir compte des souhaits des citoyens qui optent dans une plus grande proportion pour des activités sportives à caractère individuel.

Le projet du SIVT prévoit la zone sportive au nord de la rue Notre-Dame, obligeant ainsi les étudiants de l'école James Lyng à traverser la rue pour y avoir accès. Il serait pertinent d'explorer l'option de déménager la zone sportive (zone 4) à l'emplacement prévu pour le stationnement et d'aménager les espaces de stationnement dans une partie de l'espace prévu pour la zone sportive, l'espace restant servant à aménager une forêt urbaine.

Une zone à aménager

Dans sa Vision du Pôle Gadbois, la Ville identifie un triangle collé à la zone récréative ayant un potentiel de développement¹⁵². La commission estime que la construction de logements dans cette zone entraînerait pour les citoyens qui s'y installeraient des nuisances importantes en matière de bruit et d'intimité et leur procurerait une piètre qualité de vie; cette zone devrait être aménagée en espace vert, dans le prolongement de la zone récréative.

James Lyng et l'art urbain

Présente dans la communauté de Saint-Henri Ouest depuis 1967, l'école offre gratuitement une variété de programmes et d'activités à l'ensemble de la communauté et peut compter sur un fort partenariat communautaire 153.

Depuis 2014, l'école spécialisée en Arts urbains propose que ses étudiants s'impliquent dans le dessin, la peinture et l'entretien de l'infrastructure. Faire de l'infrastructure de l'échangeur Turcot une composante visuellement attrayante et intégrée au Pôle Gadbois; faire d'une entrave un atout.

La commission invite l'arrondissement à explorer cette proposition dans le cadre de l'élaboration du PDUES. En plus de permettre aux étudiants de l'école de s'impliquer et de prendre une part active, grâce à leur art, à l'embellissement de leur environnement, c'est aussi l'occasion de créer une identité visuelle distincte à l'ensemble du Pôle Gadbois.

¹⁵¹ Synthèse de la contribution citoyenne sur le Pôle Gadbois en date du 9 mai 2016, doc. 6.5, p. 15

¹⁵² Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Division Grands projets, Vision d'aménagement du Pôle Gadbois, doc. 3.3.6, p. 33

¹⁵³ École James Lyng, doc. 7.30, p. 1

R-18 La commission recommande que le futur PDUES opte pour un stationnement vert dans le cadre de l'aménagement du Pôle Gadbois.

R-19 La commission recommande que l'arrondissement travaille en collaboration avec le SIVT de la Ville de Montréal afin d'arrimer le projet de réaménagement du Pôle Gadbois dans la vision du futur PDUES en :

- facilitant l'accès au canal de Lachine;
- faisant de la zone récréative proposée un lieu de rencontre et de détente;
- repensant la zone ados et jeunes adultes prévue sous l'échangeur en raison du bruit, de la poussière et des vibrations possibles;
- repensant l'emplacement de la zone sportive et du stationnement de manière à éviter la traversée de la rue Notre-Dame pour les jeunes;
- impliquant les élèves de l'école James Lyng dans l'embellissement de l'échangeur près de l'école.

3.6 Les grands défis pour y arriver : concertation, intégration, cohérence

Le Plan de développement urbain, économique et social qui sera soumis aux citoyens au cours de la prochaine année proposera certainement plusieurs interventions structurantes. Il devra aussi proposer des mécanismes concrets et transparents de mise en œuvre et de suivi pour optimiser les chances d'aboutissement à des réalisations concrètes, observables, mesurables, et ce, sur plusieurs années.

Des outils de planification et de suivi à la hauteur des défis à relever

Les actions à réaliser, les programmes à mettre en place pour concrétiser toutes les intentions contenues dans le PDUES constitueront un chantier gigantesque qui se prolongera sur plusieurs années. Il faudra agir sur un grand nombre de fronts à la fois : combler les carences du parc de logements, éliminer des obstacles à la mobilité, refaire des rues et des trottoirs, réaménager de nombreux espaces, dont des intersections, réaliser le nouveau Pôle Gadbois, améliorer la sécurité et le confort des piétons et des cyclistes, procéder à la plantation massive de végétaux, animer plusieurs places publiques, attirer des entreprises et créer de l'emploi, désenclaver plusieurs secteurs, relancer des rues commerciales.

Pour réussir, l'arrondissement devra d'abord faire des choix, les prioriser et se donner les outils de planification et de suivi adaptés à l'ampleur des défis à relever.

En outre, considérant la complexité et l'horizon temporel de la revitalisation du secteur, le PDUES devra présenter les principales données financières du projet, la provenance prévue des fonds (Ville, MTQ, Parcs Canada) et leur attribution.

L'entretien des infrastructures et des équipements collectifs est souvent revenu dans les discussions liées au financement. Les gens s'inquiètent de l'état de ces infrastructures après

quelques années, les remblais le long de l'échangeur ou les passages sous les viaducs, par exemple, si leur entretien ne fait pas l'objet d'une attention particulière. Les données financières devraient donc inclure celles relatives à l'entretien préventif et correctif des équipements et des infrastructures.

R-20 La commission recommande que le PDUES inclue des mécanismes de planification et de suivi qui seront utilisés en cours de réalisation. Cette planification devrait contenir, entre autres :

- les principales données financières du projet, la provenance prévue des fonds et leur attribution;
- les données relatives à l'entretien préventif et correctif des équipements et des infrastructures.

Cohérence, intégration, concertation

Plusieurs grandes institutions publiques ou privées ainsi que les partenaires communautaires jouent des rôles importants sur le territoire; leur contribution est essentielle à la réussite du PDUES. Outre l'arrondissement lui-même et la Ville de Montréal, le MTQ, Parcs Canada pour ce qui concerne le canal de Lachine, le Canadien National (CN), les commissions scolaires, les organismes du milieu apparaissent pour la commission comme des partenaires incontournables.

Pour réussir, l'arrondissement devra rassembler et mobiliser toutes les ressources disponibles, et faire converger les efforts de tous vers la réalisation du PDUES. Un des défis spécifiques que l'arrondissement aura à relever sera de créer des mécanismes de concertation avec les autres institutions.

R-21 La commission recommande de porter une attention particulière à créer des liens de concertation avec les institutions et les organismes qui sont partie prenante du développement du quartier.

À un autre niveau, comme certains l'ont mentionné, la vision et les actions du PDUES devraient s'aligner sur les documents d'orientation de l'arrondissement, dont certains sont récents : le Plan d'action intégré de développement social 2016-2020 et le Plan local de développement durable 2013-2015.

Sur plusieurs points importants, ces documents sont globalement en ligne avec ce que les citoyens ont revendiqué au cours de la consultation.

Au même titre que le PDUES devrait s'aligner sur les documents de planification déjà adoptés par l'arrondissement, la commission est d'avis que le PDUES doit aussi tenir compte des réflexions collectives déjà réalisées par le milieu dans les dernières années.

R-22 La commission recommande que l'élaboration du PDUES soit en lien avec les documents de planification de l'arrondissement en matière de développement durable, d'espaces verts et de politique sociale et s'inspire des efforts de réflexion passés du milieu.

La participation citoyenne, une approche favorisant la pérennité

En demandant cette consultation d'amont, l'arrondissement du Sud-Ouest a fait le choix de maximiser les chances de saisir les préoccupations de la population et de les intégrer dans leurs décisions.

Cependant, pour être crédible, l'urbanisme participatif a ses exigences; il requiert notamment de la transparence, de l'ouverture, de l'adaptabilité et de la continuité. Pour garder le cap et matérialiser sa vision du PDUES, selon la commission, l'arrondissement devrait garder contact avec la population et continuer de susciter sa participation tout au long de sa réalisation.

Un principe de crédibilité consiste à « dire ce qu'on va faire et faire ce qu'on a dit ». Pour cela, il faut un bon plan de communication, capable de transmettre simplement l'information sur l'évolution des travaux, d'annoncer les prochaines étapes et de recueillir des idées sur des enjeux particuliers. Au-delà des outils traditionnels, l'arrondissement pourrait songer à utiliser des moyens dynamiques, interactifs, participatifs de communiquer avec sa population, de recueillir son opinion en cours de route et de recevoir ses rétroactions.

R-23 La commission recommande que l'arrondissement développe et mette en place les outils appropriés de communication et d'échange avec la population du territoire pour toute la période de mise en œuvre du PDUES.

Une organisation capable de vaincre les défis

Le PDUES représente un chantier gigantesque qui s'étendra sur plusieurs années. Pour le mener à bien, l'arrondissement devra exercer un leadership fort, coordonner les efforts de tous et garder le focus sur les objectifs. Pour y arriver, il apparaît nécessaire de mettre en place une organisation parfaitement adaptée à cette situation exceptionnelle.

- R-24 La commission recommande que l'arrondissement réfléchisse à l'opportunité de mettre sur pied un Bureau de projet pour coordonner la mise en œuvre du PDUES.
- R-25 La commission recommande d'inclure au futur PDUES un plan d'action en matière de participation citoyenne afin de permettre aux résidents d'être engagés dans la mise en œuvre des orientations de celui-ci.



















CONCLUSION

Les sujets abordés ont été nombreux et la commission a reçu une quantité importante d'opinions de qualité. Les organismes du milieu ont soumis des mémoires et participé activement aux différentes activités. Aux termes de ces contributions, la commission propose la vision d'un milieu qui, s'inspirant de son riche passé, se tourne résolument vers demain. Un milieu d'avenir responsable, ouvert et dynamique, un milieu bien inscrit dans le développement durable, un milieu qui aura réussi à amoindrir les inconvénients inévitables de la présence d'autoroutes en pleine ville. Un milieu vert, qui aura tempéré les îlots de chaleur, comblé les carences de l'approvisionnement en produits sains, développé les transports actif et collectif. Un milieu où se côtoieront harmonieusement des personnes âgées et des jeunes, des populations locales traditionnelles et des nouveaux arrivants, des travailleurs du monde 2.0 et ceux des manufactures et des ateliers industriels plus traditionnels. Un milieu où on trouvera différents types d'habitation répondant aux besoins d'une population diversifiée. Un milieu où il y aura plus de dénominateurs communs que de divisions.

Un milieu où les gens auront accès facilement aux services et aux commerces de proximité. Un territoire bien connecté aux autres quartiers limitrophes, qui attire touristes et visiteurs grâce à ses attraits comme le canal de Lachine et ses abords, ses pistes cyclables, ses équipements collectifs, ses places publiques et ses placettes disséminées dans le quartier.

Pour réaliser le projet d'avenir qu'est le PDUES, l'arrondissement devra se donner des moyens de planification et de mise en œuvre hors de l'ordinaire, à la hauteur des défis à surmonter. En outre, il lui faudra répondre par des actions concrètes aux attentes suscitées par le choix noble et exigeant d'un urbanisme participatif. Dans un contexte de ressources forcément limitées, l'arrondissement devra montrer des qualités de communication et de leadership rassembleur, tant par rapport aux nombreuses institutions qu'un tel projet interpelle, qu'avec les partenaires sociocommunautaires du milieu. Aussi, il devra répondre de façon novatrice au vif désir d'implication de la société civile.

Par ailleurs, la commission tient à remercier l'arrondissement pour sa collaboration active et efficace tout au long du processus. Elle tient aussi à remercier les citoyens ainsi que les organismes et institutions qui, par leur participation, ont mis à profit pour la communauté leur expertise irremplaçable et leur profonde connaissance du milieu.

Fait à Montréal, le 29 juillet 2016.

Gaétan Lebeau, Président de la commission

Francine Simard, commissaire

Constantin Charles, commissaire







Annexe 1 - Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

L'Office de consultation publique de Montréal a reçu du conseil municipal le mandat d'accompagner l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les abords de l'échangeur Turcot conformément aux résolutions CA15 22 0402 du 6 octobre 2015, CE15 1977 du 4 novembre 2015. Ce mandat est encadré par l'article 83.3 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

La consultation publique

L'Office rendait disponible sur son site Internet la documentation relative à la consultation publique le 1^{er} mars 2016.

Près de 28 000 dépliants ont été distribués dans le territoire visé et aux abords. Aussi, des courriels informant de la tenue de la consultation ont été envoyés à près de cent institutions, organismes communautaires et citoyens inscrits à la liste de diffusion de l'OCPM. Des annonces via le site Facebook ont également été placées à différents moments de la consultation pour annoncer les différentes activités de la commission.

Dans le cadre d'une tournée de préconsultation, la commission a rencontré neuf groupes, organismes, institutions ou entreprises. Un questionnaire sur l'état de la situation a été mis en ligne en versions française et anglaise du 1^{er} mars au 8 avril 2016.

Les commissaires ont animé quatre tables rondes thématiques du 9 mars au 1^{er} avril 2016. La commission a organisé une dizaine d'ateliers créatifs entre le 22 mars et le 19 mai 2016.

La commission a tenu deux séances d'information le 21 et 26 avril 2016 au complexe récréatif Gadbois ainsi qu'au Théâtre Paradoxe. Les séances d'information étaient accompagnées de portes ouvertes regroupant des kiosques de différents acteurs clés du milieu. La commission a également tenu trois séances d'audition des opinions les 24 et 25 (pm et soirée) mai 2016 au complexe récréatif Gadbois.

La documentation de référence a été rendue disponible aux bureaux de l'OCPM et sur son site Internet.

La commission et son équipe

M. Gaétan Lebeau, président de la commission
Mme Francine Simard, commissaire
M. Pierre-Constantin Charles, commissaire
Mme Élise Naud, secrétaire de la commission

L'équipe de l'OCPM

M. Luc Doray, secrétaire général

M. Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation

Mme Anik Pouliot, Responsable communications et logistique

M. Louis-Alexandre Cazal, webmestre

Mme Brunelle-Amélie Bourque, attachée à la logistique

Mme Lizon Levesque, adjointe administrative

Les porte-parole et les personnes-ressources

Pour l'arrondissement du Sud-Ouest

M. Louis-Henri Bourque, conseiller en aménagement- chef d'équipe, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

M. Mathieu Delage, conseiller en aménagement, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Pour la Ville de Montréal

Mme Marie-Sophie Couture, Chef de section – Turcot, Service des infrastructures, de la voirie et des transports

M. David Ross, Chargé de projet - Grand projet, Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Les participants aux séances d'information (par ordre d'inscription)

Séance d'information du 21 avril 2016 au complexe récréatif Gadbois

Mme Isabelle Limoges

M. Derek Robertson

Séance d'information du 26 avril 2016 au Théâtre Paradoxe

M. Franc-Sois Dandurand

M. Urs Thomas

M. Kenneth Asinowski

M. Javier Martinez

Mme Élyse Cossette

Mme Louise Beaudoin

Mme Diane Lemon

La liste des citoyens et organismes qui ont soumis un mémoire avec ou sans présentation orale apparaît à l'annexe 2 sous la rubrique 7.

Annexe 2 – La documentation

- 1. Procédure et objet du mandat
 - 1.1. Sommaire décisionnel
 - 1.2. Recommandation
 - 1.2.1. Addenda
 - 1.3. Pièces jointes
 - 1.3.1. Territoire du PDUES
 - 1.4. Intervention Service de la mise en valeur du territoire Direction de l'urbanisme
 - 1.5. Résolutions
 - 1.5.1. Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement Séance ordinaire du mardi 6 octobre 2015 Résolution CA15 22 0402
 - 1.5.2. Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif Séance ordinaire du mercredi 4 novembre 2015 Résolution CE15 1977
- 2. Démarche de consultation
 - 2.1. Communiqué de presse
 - 2.2. Dépliant
 - 2.3. Affiche
- 3. Documentation déposée par l'arrondissement
 - 3.1. Mise en contexte démarche participative OCPM Février 2016
 - 3.1.1. Carte du territoire du PDUES
 - 3.1.2. Carte de localisation des secteurs
 - 3.1.3. Carte de la mobilité
 - 3.1.4. Carte des équipements collectifs
 - 3.1.5. Carte du patrimoine bâti et archéologique
 - 3.2. Activités participatives déjà réalisées
 - 3.2.1. Village Turcot Au cœur d'un renouveau charrette 2012
 - 3.2.2. Mise en valeur du secteur Gadbois Côte-Saint-Paul De La Vérendrye rapport synthèse de l'exercice d'idéation 2012
 - 3.2.3. Étude de design urbain quartier Saint-Henri Ouest 2008
 - 3.3. Documentation relative à la consolidation du Pôle Gadbois
 - 3.3.1. Orientations stratégiques 2015-2020 du centre récréatif Gadbois
 3.3.1.1. Orientations stratégiques 2015-2020 du centre récréatif Gadbois
 version synthèse
 - 3.3.2. Plan d'ensemble du Pôle Gadbois
 - 3.3.3. Consolidation du Pôle Gadbois octobre 2014
 - 3.3.4. Rapport synthèse soirée de concertation des acteurs du milieu Étape diagnostique novembre 2014

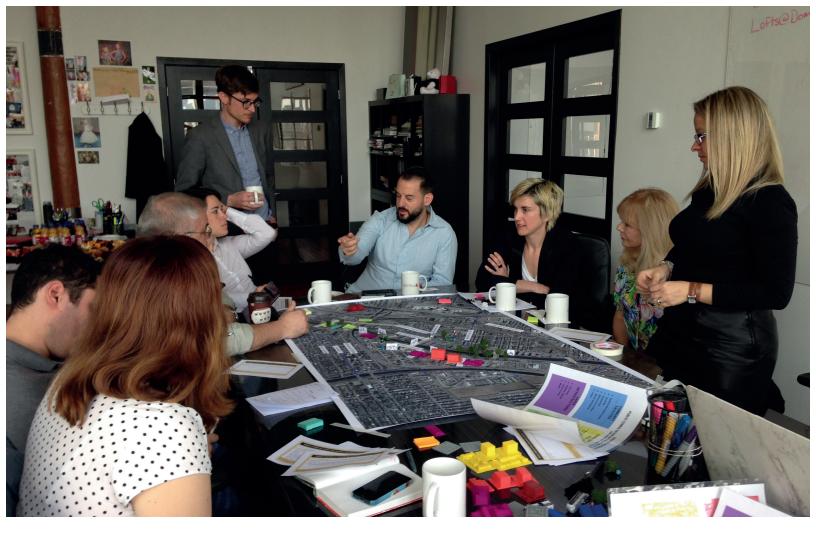
- Consolidation du Pôle Gadbois présentation aux organismes du milieu décembre 2014
- 3.3.6. Vision d'aménagement du Pôle Gadbois 9 février 2015
- 3.4. Carte interactive des installations sportives et de loisirs
- 3.5. Étude typomorphologique de l'arrondissement du Sud-Ouest 2013
- 4. Documents déposés par les participants
 - 4.1. Documents déposés par le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO)
 - 4.1.1. Développer Montréal quartier par quartier Réseau des CDEC de Montréal 2012
 - 4.1.2. Développer Montréal au rythme des quartiers Mémoire présenté lors de la consultation publique sur le Plan de développement de Montréal -Réseau des CDEC de Montréal – 2013
 - 4.1.3. Plan d'action local pour l'économie et l'emploi RESO 2011-2014
 - 4.1.4. Les zones d'emploi : Moteur du développement de Montréal et de ses quartiers Actes du colloque novembre 2014
 - 4.2. Document déposé par l'Éco-quartier du Sud-Ouest
 - 4.2.1. https://www.google.com/maps/d/edit?mid=z56rBkfULq0g.kEZZT-9yci74
- 5. Documents et liens utiles
 - 5.1. Chapitre de l'arrondissement du Sud-Ouest du Plan d'urbanisme
 - 5.2. Portrait sociodémographique de la population de l'arrondissement du Sud-Ouest
 - 5.2.1. Portrait sociodémographique et socioéconomique de la population du territoire du CSSS du Sud-Ouest / Verdun 2014
 - 5.2.2. Portrait des guartiers de l'arrondissement du Sud-Ouest 2014
 - 5.3. Documents relatifs au chantier de l'échangeur Turcot
 - 5.3.1. Carte du projet retenu
 - 5.3.2. Carte de base des travaux
 - 5.3.3. Présentation faite à la commission par le MTQ 26 février 2016
 - 5.4. Documents relatifs au projet de poste Saint-Patrick Hydro-Québec
 - 5.4.1. Présentation du poste Saint-Patrick Hydro Québec 2015
 - 5.4.2. Rapport du BAPE rapport 319 2015
 - 5.4.3. Documentation déposée dans le cadre de la consultation du BAPE : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/poste_saint-patrick/documents/liste_doc-DA-DB-DC.htm#DA
 - 5.5. Le patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,85073656&_dad=portal& schema=PORTAL
 - 5.6. Lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires Fédération canadienne des municipalités et Association des chemins de fer du Canada 2013

- 5.7. Rapport de consultation sur le PDUES des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic Beaumont et De Castelnau : http://ocpm.qc.ca/sites/dev2015-v2.ocpm.qc.ca/files/pdf/P69/rapport-pdues-marconialexandra.pdf
- 5.8. Plan d'action pour la revitalisation du boul. Monk : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,85061702&_dad=portal& schema=PORTAL
- 5.9. Plan vélo 2014- Ville de Montréal
- 5.10. Plan d'action intégré de développement social 2016-2020 arrondissement du Sud-Ouest
- 6. Travaux de la commission
 - 6.1. Synthèse des rencontres de préconsultation
 - 6.2. Tables rondes thématiques
 - 6.2.1. Présentation de l'arrondissement du Sud-Ouest 9 mars 2016
 - 6.2.2. Présentation de Solidarité Saint-Henri 9 mars 2016
 - 6.2.3. Présentation de Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul 9 mars 2016
 - 6.2.4. Synthèse de la table ronde sur la Qualité des milieux de vie 9 mars 2016
 - 6.2.5. Présentation de l'arrondissement du Sud-Ouest 18 mars 2016
 - 6.2.6. Présentation du Canadien National (CN) 18 mars 2016
 - 6.2.7. Projet de corridors verts Écoquartier du Sud-Ouest 18 mars 2016 (voir doc. 4.2.1)
 - 6.2.8. Synthèse de la table ronde sur la Connectivité et la mobilité 18 mars 2016
 - 6.2.9. Présentation de l'arrondissement du Sud-Ouest 23 mars 2016
 - 6.2.10. Synthèse de la table ronde sur la dynamisation économique et la cohabitation des fonctions 23 mars 2016
 - 6.2.11. Présentation de la carte interactive par l'arrondissement du Sud-Ouest 1^{er} avril 2016 (voir doc 3.4)
 - 6.2.12. Présentation des réaménagements du Pôle Gadbois 1er avril 2016
 - 6.2.13. Synthèse de la table ronde sur les équipements collectifs 1^{er} avril 2016
 - 6.3. Séances d'information et portes ouvertes
 - 6.3.1. Présentation de l'arrondissement du Sud-Ouest
 - 6.3.2. Présentation du projet de réaménagement du Pôle Gadbois
 - 6.3.3. Présentation synthèse des activités déjà réalisées par l'OCPM
 - 6.3.4. Transcriptions de la séance du 21 avril 2016 Centre récréatif Gadbois
 - 6.3.5. Transcriptions de la séance du 26 avril 2016 Théâtre Paradoxe
 - 6.3.6. Carte des enjeux spatialisés par les citoyens 21 avril 2016
 - 6.3.7. Carte des enjeux spatialisés par les citoyens 26 avril 2016
 - 6.4. Question de la commission
 - 6.4.1. Question de la commission 5 mai 2016
 - 6.4.2. Réponse de la Ville de Montréal 19 mai 2016
 - 6.5. Synthèse de la contribution citoyenne sur le Pôle Gadbois en date du 9 mai 2016
 - 6.6. Données statistiques du questionnaire en ligne OCPM
 - 6.7 Synthèse des résultats des ateliers créatifs

7. Mémoires

- 7.1. CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île de Montréal
 - 7.1.1. Présentation PowerPoint
 - 7.1.2. Transcriptions
- 7.2. Regroupement de résidents du village des Tanneries
 - 7.2.1. Présentation PowerPoint
 - 7.2.2. Transcriptions
- 7.3. Éco-quartier Sud-Ouest
 - 7.3.1. Transcriptions
- 7.4. M. Pierre Marcoux
- 7.5. Société historique de Saint-Henri
 - 7.5.1. Présentation visuelle
 - 7.5.2. Transcriptions
- 7.6. M. Guy Dagenais
 - 7.6.1. Transcriptions
- 7.7. Cat Around Films Inc.
 - 7.7.1. Transcriptions
- 7.8. Écosystèmes Alimentaires Urbains (ÉAU) et Quo Vadis
 - 7.8.1. PowerPoint
 - 7.8.2. Transcriptions
- 7.9. Conseil régional de l'environnement de Montréal
 - 7.9.1. Transcriptions
- 7.10. Projet Montréal
 - 7.10.1. Présentation PowerPoint
 - 7.10.2. Transcriptions
- 7.11. Conseil d'établissement de l'école Marie-de-l'Incarnation
 - 7.11.1. Présentation PowerPoint
 - 7.11.2. Transcriptions
- 7.12. Atelier-Galerie Reine Vanille
 - 7.12.1. Transcriptions
- 7.13. Concertation Ville-Émard/Côte Saint-Paul
 - 7.13.1. Présentation PowerPoint
 - 7.13.2. Transcriptions
- 7.14. M. Jeffrey Lefebvre
- 7.15. Sauvons la falaise
- 7.16. Mme Dominic Caron
- 7.17. Mme Martina Kugler
- 7.18. Mme Véronique Reed
 - 7.18.1. Complément
- 7.19. Mme Geneviève Tremblay-Fafard
- 7.20. Théâtre Paradoxe
- 7.21. Prévention Sud-Ouest
- 7.22. Député de LaSalle-Émard-Verdun, M. David Lametti

- 7.23. P.O.P.I.R. Comité Logement
- 7.24. M. Franc-Sois Dandurand
- 7.25. Sierra Club Québec
- 7.26. SH initiatives urbaines
 - 7.26.1. Présentation PowerPoint
 - 7.26.2. Transcriptions
- 7.27. M. Javier Martinez
- 7.28. Mme Danielle Attal
- 7.29. Mme Vivianne Rochon-Montplaisir
 - 7.29.1. Transcriptions
- 7.30. École secondaire James Lyng
 - 7.30.1. Présentation PowerPoint
 - 7.30.2. Vidéo
 - 7.30.3. Transcriptions
- 7.31. M. Haig Djambazian
 - 7.31.1. Présentation PowerPoint
 - 7.31.2. Transcriptions
- 7.32. RESO
 - 7.32.1. Transcriptions
- 7.33. Solidarité Saint-Henri
 - 7.33.1. Transcriptions
- 7.34. Alliance des piétons et cyclistes du Sud-Ouest de Montréal
 - 7.34.1. Transcriptions
- 7.35. Mme Marianne Andry
- 8. Transcriptions
- 8.1. Séance d'audition des opinions du 24 mai 2016
- 8.2. Séance d'audition des opinions du 25 mai 2016 en pm
- 8.3. Séance d'audition des opinions du 25 mai en soirée















ocpm.qc.ca









